



# Bulletin Officiel

N°6345 Jeudi 29 Avril 2021

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)26<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	4
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	7

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPENNE C.A.R.T.E.	8
---	---

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPENNE C.A.R.T.E.	9
---	---

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

LAND'OR	12
UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING -U.A.D.H-	14
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-	16

### INFORMATIONS POST AGO

GAT ASSURANCES	20
GAT VIE	24

### RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	27
-----------------------------	----

### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	29
-----------------------------	----

### COMMUNIQUÉS DE PRESSE

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T » -MONOPRIX-	31
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	32

### ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	
---------------------------------------	--

**ANNEXE II**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *(mise à jour en date du 31/03/2021)*

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE C.A.R.T.E.
- UNION DE FACTORING

**ANNEXE IV**

**SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020**

- MAC CROISSANCE FCP
- MAC EQUILIBRE FCP

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.**

AVIS DES SOCIETES				
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</b>				
SOCIETE.....				
Siège social : .....				
La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x <sup>ème</sup> trimestre .....				
<b>Indicateurs :</b>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<b>Commentaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bases retenues pour leur élaboration ;</li> <li>- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;</li> <li>- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;</li> <li>- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;</li> <li>- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.</li> </ul>				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;</li> <li>- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;</li> <li>- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.</li> </ul> La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;</li> <li>- elle exploite des unités louées auprès de tiers.</li> </ul>				

2021 - AC - 025

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV  
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

---

2021 - AC - 010

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS  
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

**Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.**  
**Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2021 à 11h00 au siège social de la Société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2020 ;
- ✓ Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers individuels au titre de l'exercice clos au 31/12/2020;
- ✓ Approbation de conventions réglementées ;
- ✓ Quitus aux administrateurs ;
- ✓ Réaffectation de réserves ;
- ✓ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 ;
- ✓ Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2020 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2020 ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
- ✓ Fixation des jetons de présence et de la rémunération du comité d'audit;
- ✓ Pouvoirs ;



**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.**

**Siège Social :** Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La société CARTE ASSURANCES publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 Mai 2021.

**Première résolution :**

Après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2020 , les actionnaires approuvent lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils leurs sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Deuxième résolution :**

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, les actionnaires approuvent les conventions réglementées objet du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Troisième résolution :**

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 1 479 139,200 Dinars des réserves facultatives distribuables en franchise d'impôts constituées au 31/12/2013 aux résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire net de l'exercice 2020, qui s'élève à 12 496 578,470 Dinars, tel que proposé par le conseil d'administration, comme suit:

<b>Bénéfice 2020</b>	12 496 578,470
+ Report à nouveau antérieur	1 432 797,404
+ Résultat reportés provenant des réserves facultatives en franchise de la RAS	1 479 139,200
<b>Premier reliquat</b>	<b>15 408 515,074</b>
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	10 000 000,000
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>5 408 515,074</b>
- Réserves pour Fonds social	350 000,000
<b>Troisième reliquat</b>	<b>5 058 515,074</b>
- Dividendes à servir aux PM prélevés sur le bénéfice 2020	1 520 860,800
- Dividendes à servir aux PP (distribuables en franchise de la RAS)	1 479 139,200
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>2 058 515,074</b>
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	2 058 515,074
<b>Cinquième Reliquat</b>	<b>0,000</b>

Soit un dividende de 1,200 Dinar par actions ou certificats d'investissements.

1 520 860,800 Dinars provenant des résultats de l'année 2020 à servir aux personnes morales et 1 479 139,200 Dinars qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des réserves facultatives figurant au bilan de la société au 31/12/2013 et non soumises à la retenue à la source en application de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30/12/2013 et portant loi de finance 2014 à servir aux personnes physiques.

L'assemblée générale confie au conseil d'administration le soin de fixer la date de mise en paiement des dividendes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité de la société CARTE ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2020, les actionnaires approuvent le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils leurs sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### Septième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet KPMG représenté par Madame Emna Rachikou et de nommer le cabinet .....comme commissaires aux comptes et ce pour une période de trois (3) ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer un montant net de cent douze mille cinq cent (112 500) Dinars au titre de jetons de présence aux administrateurs de la société au titre de l'exercice 2020. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée générale ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit à trente-sept mille cinq cent (37 500) Dinars nets au titre de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

Neuvième résolution :

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au représentant légal à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

---

2021- AS -0479

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**LAND'OR SA**  
**Siège social : BIR JEDID 2054 KKHELIDIA**

La Société LAND'OR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

*(Chiffres exprimés en milliers de dinars) (\*)*

Indicateurs	1er Trimestre 2021	1er Trimestre 2020	Variation en %	Cumul au 31/12/2020
<b>I-Chiffre d'affaires</b>	<b>38 668</b>	<b>29 281</b>	<b>32%</b>	<b>128 021</b>
Chiffre d'affaires local	26 472	18 511	43%	86 606
Chiffre d'affaires à l'export	12 196	10 770	13%	41 415
<b>II-Production en valeur</b>	<b>29 889</b>	<b>22 232</b>	<b>34%</b>	<b>100 471</b>
<b>III - Investissement</b>	<b>2 584</b>	<b>322</b>	<b>703%</b>	<b>21 093</b>
Investissement corporel & incorporel	2 584	322	703%	5 536
Investissement financier				15 557
<b>IV- Structure de l'endettement</b>	<b>1 796</b>	<b>-14 554</b>	<b>-112%</b>	<b>3 196</b>
Endettement à Long et Moyen Terme	3 193	2 420	32%	4 261
Emprunts à moins d'un an	1 127	2 000	-44%	1 887
Crédits de Gestion	15 094	28 333	-47%	23 380
Placement & liquidités	-17 618	-47 307	-63%	-26 331

(\*) Les chiffres ne sont pas audités par les Commissaires aux Comptes.

**COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2021****CHIFFRE D'AFFAIRES**

Au terme du premier trimestre 2021, les ventes ont enregistré une croissance de 32% par rapport à la même période de 2020.

**> Marché local (+43%):**

La bonne performance enregistrée sur le marché local au cours du premier trimestre 2021 est expliquée notamment par les lancements de nouveaux produits, sachant que le premier trimestre 2020 a été impacté par le confinement général décidé à la suite de l'émergence de la pandémie du COVID-19.

**> Marché Export (+13%):**

Les ventes à l'export ont progressé grâce notamment aux bonnes réalisations sur le marché marocain.

## **PRODUCTION**

La valeur de la production a enregistré, au cours du premier trimestre 2021, une croissance de 34% par rapport à la même période de 2020. Une tendance haussière des prix de certaines matières premières est observée sur la période.

## **INVESTISSEMENT**

La société a réalisé, au cours du premier trimestre 2021, des investissements de 2.584 KTND représentant essentiellement du matériel industriel et du matériel roulant.

## **ENDETTEMENT**

Au terme du premier trimestre 2021, la société affiche un endettement de 1,8 MTND.

---

2021- AS -0480

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H**

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La Société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « U.A.D.H », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 :

**I. Indicateurs d'activité individuels :**

<i>Montants (en DT)</i>	1 <sup>er</sup> trimestre			Année
	2021	2020	Variation	2020
Revenus	-	-	n.a	-
Achats d'approvisionnements consommés	-	-	n.a	131
Masse salariale	24 013	23 074	4,10%	122 630
Produits des placements	982 935	951 993	3,30%	3 228 386
Charges financières nettes	945 187	953 070	-0,80%	3 027 075
Trésorerie nette <sup>(2)</sup>	-535 914	-541 312	-1,00%	-625 700
Effectif fin de période	1	1	-	1

**Commentaires :**

Les produits des placements s'élèvent au 31/03/2021 à 982 935 DT contre 951 993 DT au 31/03/2020.

**II. Indicateurs d'activité consolidés :**

- (1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs sont la comptabilité générale.
- (2) Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités – Découverts bancaires (tel que présenté au niveau de l'état des flux de trésorerie).

<i>Montants (en DT)</i>	1 <sup>er</sup> trimestre			Année
	2021	2020	Variation	2020
<b>Revenus</b>	<b>17 674 681</b>	<b>50 136 743</b>	<b>-64,70%</b>	<b>159 828 508</b>
Concession Automobile	17 334 140	49 385 875	-64,90%	157 124 862
Fabrication et distribution des Filtres	340 541	750 868	-54,60%	2 703 646
Coût d'achat des marchandises vendues	13 578 268	39 532 016	-65,70%	135 828 846
Masse salariale	4 599 075	5 497 540	-16,30%	23 169 837
Produits des placements	2 226 700	2 329 254	-4,40%	8 158 365
Charges financières nettes	2 952 456	4 861 083	-39,30%	15 483 505
Trésorerie nette <sup>(2)</sup>	-9 460 869	-7 731 356	22,40%	2 009 937
Délai moyen de règlement fournisseurs (en jours)	199	198	+1 jour	195
Nombre de points de vente (succursales et agents agréés)	40	40	-	40
Surface totale des points de vente (succursales) (hors surface des dépôts de stocks)	40 708 m <sup>2</sup>	40 708 m <sup>2</sup>	-	40 708 m <sup>2</sup>
Effectif fin de période	812	955	-143 employés	834

**Commentaires :**

**Revenus :**

Les revenus du groupe UADH au titre du 1<sup>ier</sup> trimestre 2021 se sont établis à 17 674 681 DT contre 50 136 743 DT par rapport à la même période de l'année 2020.

En fait, en raison de la résiliation abusive unilatérale par PSA du contrat de distribution de la marque Citroën en Tunisie (véhicules neufs et pièces de rechange) et sa répercussion directe sur la valeur de UADH (Aures Auto et Aures Gros contribuaient au chiffre d'affaires consolidé du groupe UADH à hauteur de 60%) certaines banques du pool bancaire ont bloqué tout accès au financement des autres filiales du groupe UADH et par conséquent, impacter négativement la relance de ses activités, une relance qui s'avère fondamentale suite aux répercussions financières négatives de la pandémie Covid-19.

Malgré cela, les filiales de UADH, Economic Auto (concessionnaire de la marque Mazda) et LVI (concessionnaire de la marque Renault Trucks) ont réalisé courant le premier trimestre 2021, des performances, en termes de chiffres d'affaires, nettement meilleures que celles du premier trimestre de 2020, respectivement de 70% et 5%, et aussi les perspectives pour le reste de l'année s'annoncent encore meilleurs que celles de l'année précédente.

**Résultat financier :**

Les produits des placements se sont élevés au 31/03/2021 à 2 226 700 DT contre 2 329 254 DT au 31/03/2020.

Les charges financières nettes au 31/03/2021 ont baissé de 39,3% par rapport au 31/03/2020.

**Masse salariale :**

La masse salariale a baissé de 16,3% entre les deux périodes suite à la réalisation, en 2<sup>ème</sup> semestre 2020, des programmes d'assainissement social pour les différentes filiales du groupe UADH, soit à travers un départ à l'amiable de 143 employés. Ceci dit, tous les showrooms et les ateliers de toutes les filiales sont restées ouverts à nos clients et continuent même à assurer le service après-vente (SAV) de plus de 150 000 véhicules écoulés sur le marché Tunisien par Aures Auto et Economic Auto.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Siège Social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba – Tunis

La BIAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

( Unité=En DT)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2021	PREMIER TRIMESTRE 2020	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2021 AU 31/03/2021	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2020 AU 31/03/2020	31/12/2020
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>378 696 639,763</b>	<b>370 744 906,766</b>	<b>378 696 639,763</b>	<b>370 744 906,766</b>	<b>1 452 377 985,120</b>
* Intérêts	240 275 007,698	254 962 847,544	240 275 007,698	254 962 847,544	996 796 749,461
* Commissions en produits	53 591 432,195	53 160 869,734	53 591 432,195	53 160 869,734	215 546 178,883
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	84 830 199,870	62 621 189,488	84 830 199,870	62 621 189,488	240 035 056,776
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>128 927 558,190</b>	<b>128 763 663,205</b>	<b>128 927 558,190</b>	<b>128 763 663,205</b>	<b>511 539 540,818</b>
* Intérêts encourus	128 175 344,396	127 790 651,378	128 175 344,396	127 790 651,378	507 808 387,171
* Commissions encourues	752 213,794	973 011,827	752 213,794	973 011,827	3 731 153,647
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>249 769 081,573</b>	<b>241 981 243,561</b>	<b>249 769 081,573</b>	<b>241 981 243,561</b>	<b>940 838 444,302</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>2 534 506,086</b>	<b>2 735 469,861</b>	<b>2 534 506,086</b>	<b>2 735 469,861</b>	<b>11 752 439,920</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>101 345 108,255</b>	<b>100 316 636,572</b>	<b>101 345 108,255</b>	<b>100 316 636,572</b>	<b>408 013 846,580</b>
* Frais de personnel	55 691 501,171	56 639 030,604	55 691 501,171	56 639 030,604	217 202 004,913
* charges générales d'exploitation *	36 484 373,112	36 069 835,764	36 484 373,112	36 069 835,764	154 311 725,479
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>2 979 711 337,734</b>	<b>2 377 749 530,331</b>	<b>2 733 953 907,598</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	6 864 739,310	27 490 892,962	8 022 333,154
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	2 972 846 598,424	2 350 258 637,369	2 725 931 574,444
<b>7- Encours des crédits nets</b>	-	-	<b>11 104 738 273,629</b>	<b>10 541 699 432,488</b>	<b>11 340 969 568,516</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	-	-	<b>14 159 930 197,498</b>	<b>12 305 852 616,119</b>	<b>14 786 831 560,189</b>
* Dépôts à vue	-	-	6 804 134 125,806	6 136 533 920,950	7 319 353 245,842
* Dépôts d'épargne	-	-	3 295 638 898,003	2 898 038 024,606	3 273 192 568,269
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>419 488 781,223</b>	<b>370 701 879,075</b>	<b>328 187 647,617</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	357 406 464,571	312 833 961,158	267 517 595,798
* Ressources spéciales	-	-	62 082 316,652	57 867 917,917	60 670 051,819
<b>10- Capitaux propres</b>	-	-	<b>1 754 021 650,176</b>	<b>1 471 681 999,602</b>	<b>1 753 926 048,398</b>

\* les données du 1er trimestre de 2020 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité



## FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2021

La BIAT a clôturé Le premier trimestre 2021 avec les résultats suivants :

**Un PNB de 249,8 MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- Une marge en intérêts de 112,1 MD ;
- Une marge sur commissions de 52,8 MD ;
- Des autres revenus de 84,8 MD.

**Des charges opératoires de 101,3 MD ;**

**Des encours de dépôts de 14 160 MD ;**

**Des encours de crédits nets de 11 105 MD ;**

**Un portefeuille titres de 2 980 MD ;**

**Un coefficient d'exploitation de 40,6%.**

### NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2021

#### I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

##### 1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2021.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2021 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2021 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2021 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2021 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2021.

##### 2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2021. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2021 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

### **3. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2021. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2021.

### **4. Présentation des Indicateurs Trimestriels**

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2021, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2020 que celles relatives à l'année 2021.

## **II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES**

### **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2021 à 378.697mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

### **2. Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 128.928 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

### **3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

#### **4. Les encours des crédits**

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

#### **5. Les encours des dépôts**

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

#### **6. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

#### **7. Capitaux propres**

Les capitaux propres au 31/12/2020 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2020 et du premier trimestre 2021 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

---

2021- AS -0482

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INFORMATIONS POST AGO****GAT ASSURANCES**

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 Avril 2021, la société GAT ASSURANCES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

**I-Les Résolutions Adoptées****PREMIERE RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2020, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2020, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2020 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées et prend acte des conventions réglementées qui sont antérieurement approuvées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'affecter la prime d'émission, soit 4 400 000 dinars au résultat reporté. Ainsi, la prime d'émission est réduite à 0 dinars et le report à nouveau s'élève à 4 424 892,898 dinars.

Résultats reportés	24 892,898
Prime d'émission (PE)	4 400 000,000
<b>Nouveau résultats reportés après affectation PE</b>	<b>4 424 892,898</b>

Sur cette base, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2020 bénéficiaire qui s'élève à 15 578 793,649 dinars comme suit :

<b>Résultat net bénéficiaire 2020</b>	15 578 793,649
Résultats reportés	4 424 892,898
<b>Total</b>	<b>20 003 686,547</b>
Réserves de réinvestissement 2020	7 500 000,000
Réserves légales 5%	981 035,995
Fonds Social	200 000,000
<b>Reliquat</b>	<b>11 322 650,552</b>
Dividendes	9 225 000,000
<b>Résultats reportés</b>	<b>2 097 650,552</b>

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action de 2,050 dinars et ce à partir du 16/07/2021 au siège social de GAT ASSURANCES.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2020.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2021 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2021 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'AGO constate que le mandat de tous les Administrateurs au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES prend fin au terme de l'exercice 2020 et décide la nomination des Administrateurs suivants : M. Mohamed DKHILI, M. Tahar LADJIMI, M. Karim TRAD, M. Yann DREVILLON, MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (2 sièges), MAGHREB PRIVATE EQUITY FUNDS II, GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT, pour une période de trois années (2021-2022-2023) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**II-Le bilan après affectation du résultat comptable**

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2020	2019
Actifs incorporels	7 777 550	-6 912 323	865 226	1 029 172
Actifs corporels d'exploitation	21 846 947	-14 005 509	7 841 438	6 693 112
Placements	338 022 171	-19 909 617	318 112 554	291 518 974
Part des réassureurs dans les provisions	51 441 875		51 441 875	56 841 128
Créances	96 342 258	-34 597 473	61 744 786	67 944 392
Autres éléments d'actif	27 228 434	-2 111 696	25 116 739	19 831 825
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>542 659 236</b>	<b>-77 536 618</b>	<b>465 122 618</b>	<b>443 858 603</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2020	2019
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves et primes liées au capital	40 441 512	36 172 576
Autres capitaux propres	5 089 300	5 089 300
Résultat reporté	2 097 651	24 893
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>92 628 462</b>	<b>86 286 769</b>
<b>Passif</b>		
Provisions pour risques et charges	15 102 727	12 562 156
Provisions techniques brutes	274 704 282	260 020 973
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	49 042 031	54 296 879
Autres dettes	25 020 867	23 511 444
Autres passifs	8 624 249	7 180 381
<b>Total passif</b>	<b>372 494 156</b>	<b>357 571 834</b>
<b>Total des capitaux propres et du passifs</b>	<b>465 122 618</b>	<b>443 858 603</b>

**III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable**

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation de la PE	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	45 000 000				45 000 000
Réserves Légales	3 518 964		981 036		4 500 000
Réserves Facultatives	1 371 533				1 371 533
Réserves de Garantie	37 685				37 685
Réserves pour Réévaluation	5 089 300				5 089 300
Primes d'émission	4 400 000	-4 400 000			-0
Fonds Social	969 294		200 000		1 169 294
Résultats Reportés	24 893	4 400 000	-2 327 242		2 097 651
Réserve de réinvestissement Exonérés	25 863 000		7 500 000		33 363 000
Résultats de l'exercice 2020	15 578 794		-6 353 794	-9 225 000	0
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>101 853 462</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-9 225 000</b>	<b>92 628 462</b>

**IV-Liste des membres du conseil d'administration****Administrateurs de GAT ASSURANCES**

(cf. Assemblée Générale Ordinaire du 19/04/2021)

<b>Membre (Administrateur)</b>	<b>Qualité</b>	<b>Mandat</b>	<b>Principale activité</b>	<b>Postes occupés dans d'autres sociétés</b>
<b>Personnes physiques :</b>				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général (PDG)	2021-2022-2023	PDG GAT Assurances	-PDG de GAT Vie -PDG GAT Immobilier -PDG GAT Promotion Immobilière -PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2021-2022-2023	Conseiller	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
M. Karim TRAD	Administrateur	2021-2022-2023	DG TUNINVEST FINANCE GROUP	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
M. Yann DREVILLON	Administrateur	2021-2022-2023	Associé Gérant FIDES	
<b>Personnes morales :</b>				
Maghreb Participation Holding (2 sièges)	Administrateur représenté par :  M. Marwan MABROUK	2021-2022-2023	Holding	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
Private Equity Funds II (MPEF II)	Administrateur représenté par :  Mme Héla TRIKI	2021-2022-2023	Fonds d'investissement	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
GAT VIE	Administrateur représenté par :  M. Mohamed DKHILI	2021-2022-2023	Assurances	-Administrateur GAT Investissement -Administrateur GAT Immobilier -Administrateur GAT Promotion Immobilière
GAT INVESTISSEMENT	Administrateur représenté par :  M. Riadh BADR	2021-2022-2023	Gestion d'Actif	-Administrateur GAT Immobilier -Administrateur GAT Promotion Immobilière

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INFORMATIONS POST AGO****GAT VIE**

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 Avril 2021, la société GAT VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

**I-Les Résolutions Adoptées****PREMIERE RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2020, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2020, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées et prend acte des conventions réglementées qui sont antérieurement approuvées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2020 bénéficiaire qui s'élève à 2 169 336,284 dinars de la manière suivante (en dinars) :

<b>Résultat net bénéficiaire 2020</b>	<b>2 169 336,284</b>
Résultats reportés	2 338 226,893
<b>Total</b>	<b>4 507 563,177</b>
Réserves légales 5%	19 010,720
Fonds Social	50 000,000
Dividendes	1 120 000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>3 318 552,457</b>



L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action de 16 dinars et ce à partir du 16/07/2021 au siège social de GAT VIE.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

### CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2020.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

### SIXIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2021 la somme totale de 40 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2021 la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque Comité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

### SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

## II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2 020	2 019
Actifs incorporels	1 267 679	-650 853	616 825	798 598
Actifs corporels d'exploitation	562 968	-250 811	312 157	113 849
Placements	204 285 141	-941 017	203 344 124	174 971 143
Actifs représentant les contrats en Unité de Compt	3 605 219	0	3 605 219	3 023 819
Part des réassureurs dans les provisions technique	1 605 605		1 605 605	1 610 429
Créances	9 056 122	-640 566	8 415 556	6 135 883
Autres éléments d'actif	12 032 079	-94 719	11 937 360	6 901 030
<b>Total de l'actif</b>	<b>232 414 813</b>	<b>-2 577 966</b>	<b>229 836 846</b>	<b>193 554 752</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2 020	2 019
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	1 196 239	1 146 500
Autres capitaux propres	443 314	443 314
Réserve spéciale pour réinvestissement	1 878 818	1 878 818
Résultat reporté	3 318 552	2 338 227
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>13 836 923</b>	<b>12 806 859</b>
<b>Passif</b>		
Provisions pour risques et charges	548 794	453 884
Provisions techniques brutes	198 747 040	167 339 466
Provision des contrats en Unité de compte	3 604 344	3 023 373
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	1 605 605	1 610 429
Autres dettes	2 561 229	2 910 440
Autres passifs	8 932 912	5 410 300
<b>Total du passif</b>	<b>215 999 923</b>	<b>180 747 893</b>
<b>Total des capitaux propres et du passifs</b>	<b>229 836 846</b>	<b>193 554 752</b>

**III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable**

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	7 000 000			7 000 000
Réserves Légales	680 989	19 011		700 000
Réserves Facultatives	213 511			213 511
Modifications comptables liés à un changement de méthode	443 314			443 314
Fonds Social	232 728	50 000		282 728
Résultats Reportés	2 338 227	980 326		3 318 552
Réserve spéciale pour réinvestissement	1 878 818			1 878 818
Résultats de l'exercice 2020	2 169 336	-1 049 336	-1 120 000	0
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>14 956 923</b>	<b>0</b>	<b>-1 120 000</b>	<b>13 836 923</b>

**IV-Liste des membres du conseil d'administration****Administrateurs de GAT VIE**

(cf. Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2020)

Membre	Qualité	Mandat	Principale activité	Postes occupés dans d'autres sociétés
<b>Personnes physiques :</b>				
M. Mohamed DKHILI	Président du Conseil	2020-2021-2022	PDG de GAT Assurances	-PDG de GAT Assurances -PDG GAT Immobiliers -PDG GAT Promotion Immobilière -PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2020-2021-2022	Conseiller	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
M. Karim TRAD	Administrateur	2020-2021-2022	DG de AFRICINVEST FINANCE GROUP	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
<b>Personnes morales :</b>				
Maghreb Participation Holding (MPH)	Administrateur représenté par : M. Marwan MABROUK	2020-2021-2022	Holding	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
Private Equity Funds II (MPEF II)	Administrateur représenté par : Mme Héla TRIKI	2020-2021-2022	Fonds d'investissement	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
GAT Assurances (3 sièges)	Administrateur représenté par : M. Mohamed DKHILI	2020-2021-2022	Assurances	-Administrateur GAT Immobiliers -Administrateur GAT Promotion Immobilière -Administrateur GAT Investissement

2021- AS -0484

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015  
**Siège social** : Immeuble STB- 34, rue Hédi Karray  
Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type capitalisation, l'assemblée générale ordinaire, approuve la proposition du conseil d'administration de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

– Résultat distribuable de l'exercice	: 5.510.611,194 dinars
– Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	: 2.868.030,869 dinars
– Sommes distribuables des exercices antérieurs	: 0 dinars
<b>Sommes capitalisées</b>	<b>: 8.378.642,063 dinars</b>

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire fixe à 8 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020. Ce montant est pris en charge par le gestionnaire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer Monsieur Sadok JELASSI en tant que nouvel administrateur de la SICAV, et ce, pour une durée de trois années qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Ainsi, le conseil d'administration sera constitué des membres suivants :

<b>Administrateur</b>	<b>Représenté(e) par</b>	<b>Mandat</b>
Mme Hanen HADJ SALAH	Elle même	2020-2022
M. Sadok JELASSI	Lui-même	2021-2023
Société Tunisienne de Banque	M. Mourad HAKIM	2020-2022
STB FINANCE	M. Karim BOUZGARROU	2020-2022
STB MANAGER	Mme Samia BEN SALAH	2020-2022
STB INVEST SICAF	Mme Emna MRAIHI	2020-2022

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**SEPTIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

2021- AS -0485

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015  
**Siège social** : Immeuble STB- 34, rue Hédi Karray  
 Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Hanen HADJ SALAH Présidente Directrice Générale de la SICAV	Néant*	Néant
M. Sadok JELASSI	Chef du Pôle Financier à la Société Tunisienne de Banque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du conseil d'administration de SICAV L'INVESTISSEUR</li> <li>- Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de la Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels « STPI »</li> </ul>
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STB MANAGER</li> <li>- STB FINANCE</li> <li>- STB INVEST SICAF</li> <li>- STB SICAR</li> <li>- Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC »</li> <li>- SICAV L'EPARGNANT</li> <li>- SICAV AVENIR</li> <li>- SICAV L'INVESTISSEUR</li> <li>- Wifack International Bank</li> <li>- Tunisian Foreign Bank « TFB »</li> <li>- Société Nigérienne de Banque « SONIBANK »</li> <li>- Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »</li> <li>- Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »</li> </ul>
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STB SICAR</li> <li>- STB FINANCE</li> <li>- STB MANAGER</li> <li>- Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC »</li> <li>- EL AMEL DE MICROFINANCE</li> <li>- SICAV L'EPARGNANT</li> <li>- SICAV AVENIR</li> <li>- SICAV L'INVESTISSEUR</li> </ul>
STB FINANCE	Intermédiaire en Bourse	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STB MANAGER</li> <li>- SICAV AVENIR</li> <li>- IMACO TUNISIE</li> <li>- L'IMMOBILIÈRE DE L'AVENUE</li> </ul>

STB MANAGER	Société de Gestion	Néant
-------------	--------------------	-------

*\* Ex Directrice Centrale de l'Investissement - Investment Banking - à la Société Tunisienne de Banque*

---

2021- AS -0486

**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » MONOPRIX**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

La SNMVT-MONOPRIX, informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration s'est réuni le vendredi 16 avril 2021 pour passer en revue l'activité de la société relative à l'année 2020 et arrêter les états financiers y afférents.

Il en ressort :

- Un chiffre d'affaires HT individuel de la SNMVT égal à 624 136 983 DT soit une régression de 1.4% par rapport à l'année 2019.
- Un résultat individuel net d'impôt de - 644 057 DT et un résultat net de l'ensemble consolidé de -8 545 424 DT.

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, le conseil informe les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020 aura lieu à distance le samedi 22 mai 2021 à 10h et décide de publier les états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que les rapports général et spécial des commissaires aux comptes.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2021- AS -0487

**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 avril 2021 a décidé la distribution en date du **6 mai 2021**, d'un dividende de **1,795 DT** par action détaillé comme suit :

- **0,420 DT** avec retenue à la source de 10% pour les personnes physiques.
- **1,375 DT** en franchise de retenue à la source.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2021- AS -0488

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord

Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF

**M. Salah ESSAYEL**





85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	105,885	105,945
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,708	11,738
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,361	14,358
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,507	15,511
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,739	13,729
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	146,725	146,204
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,320	9,322
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	99,054	99,105
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	75,771	76,003
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	76,300	76,625
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	101,934	101,902
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	90,380	90,528
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	9,964	9,925
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	97,622	97,647
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	144,366	144,497
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	101,240	102,003
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,023	116,898
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	118,671	118,443
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,002	197,211
104	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	179,583	180,601
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	170,959	170,537
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,265	23,431
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	134,875	135,101
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,240	156,070
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5336,380	5332,782
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5478,470	5510,142
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	87,755	88,397
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4517,700	4523,061
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,350	10,122
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	168,275	168,322
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10738,824	10779,495
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	127,056	127,181

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

\*\*\*\* FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

N°6345 Jeudi 29 Avril 2021

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis



28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts  
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC  
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT  
(4) FCP en liquidation anticipée  
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE  
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.**

**Siège Social :** Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 Mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Sofiene BEN AMIRA (CMC-DFK International).

**BILAN AU 31 Décembre 2020**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 105 244	1 027 122	78 122	32 340
AC13 Fonds commercial	90 421		90 421	90 421
	<b>1 195 665</b>	<b>1 027 122</b>	<b>168 543</b>	<b>122 760</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	6 759 604	4 980 665	1 778 940	1 975 465
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	1 433 645	1 257 896	175 749	297 782
	<b>8 193 249</b>	<b>6 238 561</b>	<b>1 954 688</b>	<b>2 273 246</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329	4 522 225	15 522 104	15 993 630
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	12 563 918	1 859 531	10 704 386	10 768 928
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	89 027 449		89 027 449	88 577 449
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCF	42 576 839	1 311 131	41 265 707	42 249 285
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	87 225 560		87 225 560	40 469 673
AC334 Autres prêts	2 658 735		2 658 735	10 468 585
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 615 827		1 615 827	-
AC336 Autres	1 324 551		1 324 551	1 597 173
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant	52 812		52 812	52 812
	<b>257 090 019</b>	<b>7 692 888</b>	<b>249 397 131</b>	<b>210 177 535</b>
<b>AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>				
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises	17 030 304		17 030 304	19 515 794
AC531 Provision pour sinistres non vie	27 427 781		27 427 781	34 723 318
	<b>44 458 085</b>	<b>-</b>	<b>44 458 085</b>	<b>54 239 112</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	5 089 987		5 089 987	3 753 145
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	30 245 087	9 208 575	21 036 512	17 735 173
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5 175 816		5 175 816	5 778 104
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	2 349 147	451 288	1 897 858	1 321 747
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	42 177		42 177	300 052
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	376 131		376 131	624
AC633 Débiteur divers	5 768 316	391 223	5 377 093	6 436 795
	<b>49 046 661</b>	<b>10 051 086</b>	<b>38 995 574</b>	<b>35 325 639</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 721 611		3 721 611	9 295 993
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés	2 258 427		2 258 427	1 883 867
AC722 Autres charges à répartir	2 530 345	2 229 679	300 665	-
	<b>8 510 382</b>	<b>2 229 679</b>	<b>6 280 703</b>	<b>11 179 860</b>
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	6 179 354		6 179 354	6 425 324
AC733 Autres comptes de régularisation	1 253 951		1 253 951	742 768
	<b>7 433 305</b>	<b>-</b>	<b>7 433 305</b>	<b>7 168 091</b>
	<b>15 943 687</b>	<b>2 229 679</b>	<b>13 714 008</b>	<b>18 347 951</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>375 927 365</b>	<b>27 239 336</b>	<b>348 688 029</b>	<b>320 486 244</b>



**BILAN AU 31 Décembre 2020**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	95 270 209	86 843 629
CP5	Résultat reporté	1 432 797	1 265 243
	<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>121 703 006</b>	<b>113 108 872</b>
CP6	Résultat de l'exercice	12 496 578	11 100 650
	<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>134 199 585</b>	<b>124 209 523</b>
<b>PA2</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	1 032 527	1 030 929
		<b>1 032 527</b>	<b>1 030 929</b>
<b>PA3</b>	<b>Provisions techniques brutes</b>		
PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	33 757 603	35 099 982
PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	112 951 258	117 631 794
PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>	- 11 810 529	- 11 174 245
PA350	<i>Povision pour égalisation et équilibrage</i>	822 758	330 170
PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	2 816 899	3 018 958
		<b>138 537 989</b>	<b>144 906 659</b>
<b>PA4</b>	<b>Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		
<b>PA5</b>	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>12 701 162</b>	<b>13 006 538</b>
<b>PA6</b>	<b>Autres dettes</b>		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12 911 254	8 612 704
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	24 837 503	19 087 314
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	119 436	124 436
PA632	<i>Personnel</i>	989 421	916 416
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	3 708 629	6 286 594
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	19 650 524	2 225 886
		<b>62 216 766</b>	<b>37 253 349</b>
<b>PA7</b>	<b>Autres passifs</b>		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	-	79 246
PA73	Autres passifs financiers		
		<b>-</b>	<b>79 246</b>
	<b>Total du passif</b>	<b>214 488 445</b>	<b>196 276 721</b>
	<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>348 688 029</b>	<b>320 486 244</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance  
et/ou de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2020  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)**

				Opérations brutes 2020	cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
<b>PRNV1</b>	<b>Primes acquises</b>						
	PRNV11	Primes émises et acceptées	+	126 761 621	- 52 485 779	74 275 842	66 185 385
	PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	1 342 379	- 2 485 489	- 1 143 110	- 667 809
				<b>128 104 000</b>	<b>- 54 971 268</b>	<b>73 132 732</b>	<b>65 517 576</b>
<b>PRNT3</b>	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>		+	7 659 187		7 659 187	7 324 199
				<b>7 659 187</b>		<b>7 659 187</b>	<b>7 324 199</b>
<b>PRNV2</b>	<b>Autres produits techniques</b>		+				
<b>CHNV1</b>	<b>Charges de sinistres</b>						
	CHNV11	Montants payés	-	- 54 049 545	12 061 673	- 41 987 872	- 39 824 343
	CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	5 316 819	- 7 295 537	- 1 978 719	- 8 549 050
				<b>- 48 732 726</b>	<b>4 766 136</b>	<b>- 43 966 591</b>	<b>- 48 373 393</b>
<b>CHNV2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>		+/-	<b>202 059</b>		<b>202 059</b>	<b>141 190</b>
<b>CHNV3</b>	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>			<b>- 2 236 223</b>		<b>- 2 236 223</b>	<b>- 889 321</b>
<b>CHNV4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>						
	CHNV41	Frais d'acquisition	-	- 9 478 172		- 9 478 172	- 9 095 732
	CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	374 560		374 560	- 93 837
	CHNV43	Frais d'administration	-	- 13 457 526		- 13 457 526	- 12 889 769
	CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+		5 410 273	5 410 273	7 263 330
				<b>- 22 561 138</b>	<b>5 410 273</b>	<b>- 17 150 866</b>	<b>- 14 816 007</b>
<b>CHNV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>		-	<b>- 1 890 330</b>		<b>- 1 890 330</b>	<b>- 1 228 857</b>
<b>CHNV6</b>	<b>Provision pour égalisation et équilibrage</b>			<b>- 492 587</b>		<b>- 492 587</b>	<b>- 303 684</b>
<b>RTNV</b>	<b>Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>			<b>60 052 241</b>	<b>- 44 794 860</b>	<b>15 257 381</b>	<b>7 371 704</b>

**Etat de résultat au 31 Décembre 2020**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	notes	2020	2019
<b>RTNV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	. +/- 15 257 381	7 371 704
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>		
PRNT11	Revenus des placements	+	14 184 370
PRNT12	Produits des autres placements	+	
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	1 086 289
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	34 405
	<b>Sous total 1</b>	<b>30 562 446</b>	<b>26 720 265</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges des placements</b>		
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	-2 919 893
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	-1 311 131
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-294 682
		<b>-4 525 706</b>	<b>-2 850 807</b>
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	-	-7 659 187
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	+	3 275
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	-	-1 486 745
	<b>Sous total 2</b>	<b>-13 668 363</b>	<b>-11 625 261</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>16 894 083</b>	<b>15 095 004</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	-	-3 973 354
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>12 920 729</b>	<b>11 415 994</b>
<b>CHNT5</b>	<b>Pertes extraordinaires</b>	-	-424 151
	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>12 496 578</b>	<b>11 100 650</b>

**Tableau des engagements reçus et donnés au 31 Décembre 2020**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		2020	2019
HB1	<b>Engagements reçus</b>	0	0
HB2	<b>Engagements donnés</b>		
HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>		
HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>		
HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
HB24	<i>Autres engagements donnés</i>		
		0	0
HB3	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>	0	0
HB4	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>	0	0
HB5	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	0	0
HB6	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	0	0

**Etat de flux de trésorerie au 31 Décembre 2020**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	2020	2019
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	133 629 384	138 922 849
Sommes versées pour paiement des sinistres	-45 704 104	-57 123 293
Commissions versées aux intermédiaires	-7 659 749	-7 741 521
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-13 930 770	-14 264 613
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-29 301 724	-42 750 131
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-59 810 407	-7 808 078
Encaissements liés à la cession de placements financiers	12 676 333	5 275 671
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-13 914 720	-11 968 161
Produits financiers reçus	9 559 991	9 354 585
Impôts sur les bénéfices payés	-6 462 116	-1 052 633
Autres mouvements	9 757 367	-3 804 791
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>-11 160 515</b>	<b>7 039 883</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-624 501	-451 034
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		7 700 000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-5 000 000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-450 000	-3 525 000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	8 136 136	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>7 061 635</b>	<b>-1 276 034</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-1 475 502	-2 996 406
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-1 475 502</b>	<b>-2 996 406</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-5 574 382</b>	<b>2 767 443</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>9 295 993</b>	<b>6 528 550</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>3 721 611</b>	<b>9 295 993</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2020**

**I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1<sup>er</sup>Avril 2002.

**1- Identité**

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RNE : 0000205M

E-mail : [dgen@carte.com.tn](mailto:dgen@carte.com.tn) Site web : [www.carte.com.tn](http://www.carte.com.tn)

**2 - Conseil d'Administration**

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs

Christian Huyghues DESPOINTES

Abderrahmen FATMI

Radhi MEDDEB

Mourad DOGHRI

Frederic FLEJOU

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M. représenté par Nejib DOGHRI

**3- Les produits**

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale

- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

#### 4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

##### Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

##### Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

#### 5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

#### 6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	14	398 814
- Agents d'exécution	24	1 106 033
- Agents de maîtrise	16	808 957
- Cadres	124	10 636 776

## II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

### A – PROVISIONS TECHNIQUES :

**La provision pour primes non acquises** : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

**La provision pour risques en cours** : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

**La provision pour sinistres à payer** : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuaire selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respective de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

**Provision d'équilibrage** : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

**Provision pour participation aux bénéfices et ristournes** : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

**La provision mathématique des rentes** : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

### B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

#### B.1. Régularisations liées aux primes émises :

**Les PANE** : (Primes Acquises et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

**Les Primes à Annuler** : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.



**Parts des réassureurs dans les PANE** : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

**Parts des réassureurs dans les primes à annuler** : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

**Commissions sur les primes cédées sur PANE** : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

**Frais d'acquisition reportés** : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

**Provision pour ristournes** : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

**Commissions à payer** : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

### **B.2. Régularisations liées aux placements :**

**Intérêts et loyers acquis et non échus** : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

**Affectation des produits de placements** : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

### **B.3. Autres régularisations :**

**Charges et produits constatés d'avance** : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

**Charges à payer et produits à recevoir** : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

### **B.4. La constatation des charges par destination :**

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

**L'affectation des charges de personnel** : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
  - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
  - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

**L'affectation des commissions :** La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

**L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis :** La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

## **C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :**

**C.1. Amortissements :** Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

**C.2. Provisions pour risques et charges :** estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

**C.3. Provisions pour dépréciation :** Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

### **III – FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE :**

Au cours de l'exercice 2020, la société « ASSURANCES CARTE » a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés et des acomptes provisionnels et ce pour l'exercice 2016.

La notification initiale des résultats de la vérification, parvenue à la compagnie le 25/11/2020, fait état d'un redressement de 1 528 896 DT pénalités de retard incluses.

La compagnie s'est opposée aux principaux points évoqués par les services de contrôle fiscal dans sa réponse aux résultats de la vérification fiscale du 05/01/2021.

L'administration fiscale a formulé, en date du 01/04/2021, sa réponse aux différents points évoqués par la compagnie dans son opposition susvisée en rejetant la majorité des points exposés et défendus par la compagnie. Le redressement initial a été, ainsi, retenu.

Contestant la totalité des points non retenus par l'administration fiscale, la compagnie s'est opposée de nouveau, dans une 2ème réponse en date du 14/04/2021, aux résultats du contrôle fiscal en formulant, à la même date, une demande de transfert de son dossier devant la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale qu'elle conteste.

#### IV - NOTES SUR LE BILAN :

##### **AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2020 la somme de 1 195 664,718 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2020 la somme de 1 027 121,753 Dinars contre une valeur de 1 014 679,586 Dinars au 31/12/2019 soit une variation de 12 442,167 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2020	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 421	-	-	-	90 421
Indemnité compensatrice	266 877	266 877	0	266 877	0
Logiciels	838 367	747 803	12 442	760 245	78 122
<b>Total</b>	<b>1 195 665</b>	<b>1 014 680</b>	<b>12 442</b>	<b>1 027 122</b>	<b>168 543</b>

##### **AC2 – Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2020 la somme de 8 193 249,457 Dinars contre la somme de 7 954 673,895 Dinars au 31/12/2019 soit une variation de 238 575,562 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2020 la somme de 6 238 561,113 Dinars contre une valeur de 5 681 427,433 Dinars au 31/12/2019 soit une variation de 557 133,680 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2020	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 613 150	973 251	162 525	1 135 776	477 374
Mobilier de bureau	1 433 645	1 126 852	131 044	1 257 896	175 749
Matériel bureautique	235 965	219 433	3 309	222 742	13 222
Matériel informatique	2 342 430	2 027 887	70 191	2 098 078	244 352
AAI	2 488 044	1 272 576	183 789	1 456 364	1 031 680
GSM	80 017	61 429	6 276	67 705	12 312
<b>Total</b>	<b>8 193 249</b>	<b>5 681 427</b>	<b>557 134</b>	<b>6 238 561</b>	<b>1 954 688</b>

##### **AC3 – Placements**

Les placements bruts totalisent la somme de 257 090 018,563 Dinars en 2020 contre 217 109 514,003 Dinars en 2019 :

Libelle	Placement Brut 2020	Amort/Prov. 2020	Placement Net 2020	Placement Net 2019	Variation Nette
Terrains et constructions	32 608 247	6 381 757	26 226 490	26 762 557	- 536 067
Titres à revenus variables	131 604 288	1 311 131	130 293 156	130 826 735	- 533 578
Titres à revenus fixes	87 225 560	-	87 225 560	40 469 673	46 755 886
Autres Prêts	493 990	-	493 990	8 330 126	- 7 836 136
Prêts au Personnel	2 164 745	-	2 164 745	2 138 460	26 286
Dépôts auprès des établissements l	1 615 827	-	1 615 827	-	1 615 827
Dépôts et cautionnements consigna	1 289 778	-	1 289 778	1 562 400	- 272 622
Dépôts et cautionnements	34 772	-	34 772	34 772	-
Créances pour espèces déposées €	52 812	-	52 812	52 812	-
<b>Total</b>	<b>257 090 019</b>	<b>7 692 888</b>	<b>249 397 131</b>	<b>210 177 535</b>	<b>39 219 596</b>

**Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.**

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

#### **AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques**

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2020 de 9 781 026,869 Dinars par rapport à 2019 :

Libelles	Provisions 2020	Provisions 2019	Variation
Provisions pour PNA	17 030 304	19 515 794	-2 485 489
Provisions pour sinistres non vie	27 427 781	34 723 318	-7 295 537
<b>Total</b>	<b>44 458 085</b>	<b>54 239 112</b>	<b>-9 781 027</b>

#### **AC6 – Créances**

##### AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2020 la somme de 5 089 986,723 Dinars contre 3 753 144,841 Dinars en 2019 et se répartissent comme suit :

Branches	2020	2019	Variation
Automobile	-599 983	-571 804	-28 180
Responsabilité civile générale	281 641	452 710	-171 070
Incendie	-18 056	-117 529	99 473
Individuel	-31 658	-37 021	5 363
Risques spéciaux	115 122	86 275	28 847
Aviation	240 693	231 154	9 540
Transport	33 344	41 975	-8 631
Maladie	2 990 596	2 500 292	490 305
Incapacité/Invalidité	432 584	442 374	-9 790
Assistance	-22 962	135 334	-158 296
Construction	1 583 617	525 650	1 057 967
Crédit export	85 048	63 736	21 312
<b>Total</b>	<b>5 089 987</b>	<b>3 753 145</b>	<b>1 336 842</b>

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2020 la somme nette de 21 036 512,328 Dinars contre 17 735 172,779 Dinars en 2019 et se détaille comme suit :

Libellés	2020	2019	Variation
Primes à recevoir	32 583 125	27 649 092	4 934 032
Acomptes sur primes à recevoir	-6 259 264	-5 962 423	-296 841
Comptes courants agents	1 131 336	1 133 960	-2 624
Effets à recevoir	2 340 853	2 788 863	-448 011
Chèques impayés	389 514	281 629	107 886
Provisions pour chèques et effets impayés	-1 688 730	-1 698 135	9 405
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765	54 765	0
Autres	4 758	4 758	0
Provisions pour créances douteuses	-7 519 845	-6 517 337	-1 002 508
<b>Total</b>	<b>21 036 512</b>	<b>17 735 173</b>	<b>3 301 340</b>

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Libelles	2020	2019	Variation
IDA	5 175 816	5 778 104	-602 289

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 1 897 858,376 Dinars en 2020 contre 1 321 747,452 Dinars en 2019.

### AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 5 795 401,452 Dinars en 2020 contre 6 737 470,140 Dinars en 2019.

Libellés	2020	2019	Variation
Personnel	42 177	300 052	-257 875
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	376 131	624	375 507
Débiteurs divers	5 377 093	6 436 795	-1 059 701
<b>Total</b>	<b>5 795 401</b>	<b>6 737 470</b>	<b>-942 069</b>

### AC7 – Autres éléments d'actif

#### AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2020	2019	variation
Banques	3 533 803	8 971 408	-5 437 604
CCP	153 211	293 324	-140 112
Caisses	34 596	31 261	3 335
<b>Total</b>	<b>3 721 611</b>	<b>9 295 993</b>	<b>-5 574 382</b>

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	7 869	21 336	3,3256	4 831	1 453
USD	4	140 124	2,7047	-140 113	-51 804
JPY	-	-	-	-	-
GBP	-	-	-	-	-

#### AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 2 559 091,971 Dinars en 2020 contre 1 883 866,887 Dinars en 2019 :

Libellés	2020	2019	Variation
Frais d'acquisitions reportés	2 258 427	1 883 867	374 560
Charges à répartir	2 530 345	2 202 644	327 701
Amortissements des charges à répartir	-2 229 679	-2 202 644	-27 035
<b>Total</b>	<b>2 559 092</b>	<b>1 883 867</b>	<b>675 225</b>

## AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 7 433 305,103 Dinars en 2020 contre 7 168 091,292 Dinars en 2019 :

Libellés	2020	2019	Variation
Intérêts courus et non échus	6 179 354	6 425 324	-245 970
Autres produits à recevoir	1 179 497	718 030	461 467
Charges payées d'avance et autres	74 454	24 737	49 717
<b>Total</b>	<b>7 433 305</b>	<b>7 168 091</b>	<b>265 214</b>

## CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2020 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2020	Variation FR	Situation au 31/12/2020
Capital social	25 000 000					25 000 000
Fonds social	2 775 356	350 000			-6 516	3 118 839
Primes liées au capital social	1 960 000					1 960 000
Réserves de réévaluation	4 262 417					4 262 417
Réserves légales	2 682 815					2 682 815
Réserves facultatives	64 193 907	9 000 000	-1 232 616			71 961 291
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible	10 969 134	315 712				11 284 846
Report à nouveau	1 265 243	167 554				1 432 797
Résultat de l'exercice	11 100 650	-9 833 266	-1 267 384	12 496 578		12 496 578
<b>Total</b>	<b>124 209 523</b>	<b>0</b>	<b>-2 500 000</b>	<b>12 496 578</b>	<b>-6 516</b>	<b>134 199 585</b>

Le résultat par action au 31/12/2020 est de 4,999 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2020 à 46 368 583,997 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 38 475 198,264
- Réserves pour Fonds social : 2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible\* : 5 727 144,646

\*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources	Emploi
REPORT 31/12/2019	2 775 356 Sommes non remboursables 174 166
DOTATION 2018	350 000
INTERETS	167 650
<b>TOTAUX</b>	<b>3 293 006 TOTAUX 174 166</b>
	<b>SOLDE 3 118 839</b>

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.



Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1 225 065	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3418	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
<b>Total</b>	<b>2 500 000</b>	<b>100,00%</b>

### **PA2-Provisions pour risques et charges**

C'est la provision de l'indemnité de départ à la retraite qui est de 1 032 527,200 Dinars en 2020.

### **PA3 - Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes totalisent en 2019 la somme de 144 906 659,007 Dinars contre 138 537 988,962 Dinars en 2020 soit une variation de 6 368 670,045 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2020	2019	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	33 757 603	35 099 982	-1 342 379
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	112 951 258	117 631 794	-4 680 536
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-11 810 529	-11 174 245	-636 283
Provisions mathématiques rentes (*)	2 809 819	2 998 937	-189 118
Provisions pour risques en cours (*)	7 080	20 021	-12 942
Provisions pour égalisation et équilibrage	822 758	330 170	492 587
<b>Total</b>	<b>138 537 989</b>	<b>144 906 659</b>	<b>-6 368 670</b>

(\*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

### **PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 305 375,136 Dinars pour passer à 12 701 162,398 Dinars en 2020 contre 13 006 537,534 Dinars en 2019.

### **PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe**

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2020 la somme de 12 911 253,808 Dinars contre 8 612 703,927 Dinars en 2019 soit une variation de 4 298 549 ,881Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2020	2019	Variation
Commissions à payer	3 558 192	2 885 920	672 271
Primes cédées sur PANE	2 164 625	1 180 628	983 997
Comptes courants agents	2 675 321	1 711 587	963 734
Ristournes à payer	1 442 911	1 110 975	331 936
Bonifications à payer	1 892 610	534 364	1 358 246
Coassurances cédées	275 578	223 683	51 895
Rentes à payer	746 686	692 855	53 831
Provisions de primes	88 417	88 417	0
Garantie 3A	0	0	0
Avance sur recouvrement crédit export	0	116 715	-116 715
IDA	66 913	67 559	-646
<b>Total</b>	<b>12 911 254</b>	<b>8 612 704</b>	<b>4 298 550</b>

#### **PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 24 837 502,896 Dinars en 2020 contre 19 087 313,679 Dinars en 2019.

#### **PA63 – Autres dettes**

Les autres dettes totalisent en 2020 la somme de 24 468 009,359 Dinars contre de 9 553 331,798 Dinars en 2019 soit une variation de 14 914 677,561 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2020	2019	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	119 436	124 436	-5 000
Personnel	989 421	916 416	73 005
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	3 708 629	6 286 594	-2 577 966
Créditeurs divers	19 650 524	2 225 886	17 424 638
<b>Total</b>	<b>24 468 010</b>	<b>9 553 332</b>	<b>14 914 678</b>

#### **PA71 – Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 79 246,063 Dinars en 2019 à 0 Dinars en 2020.

### **V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**

#### **PRNV1 Primes acquises :**

Les primes acquises non vie totalisent en 2020 la somme nette de réassurances de 73 132 731,505 Dinars contre 65 517 575,841 Dinars en 2019 soit une variation nette de 7 615 155,664 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2020	Cessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variations nettes
Primes émises et acceptées	126 761 621	-52 485 779	74 275 842	66 185 385	8 090 456
Variation de la PPNA	1 342 379	-2 485 489	-1 143 110	-667 809	-475 301
<b>Total</b>	<b>128 104 000</b>	<b>-54 971 268</b>	<b>73 132 732</b>	<b>65 517 576</b>	<b>7 615 156</b>

**PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:**

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 7 324 199,401 Dinars en 2019 à 7 659 186,716 Dinars en 2020 soit une variation de 334 987,315 Dinars.

**CHNV1 Charges de sinistres :**

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 43 966 590,706 Dinars en 2020 contre 48 373 392,537 Dinars en 2019 soit une variation nette de 4 406 801,831 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2020	Cessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variations nettes
Sinistres payés	-54 049 545	12 061 673	-41 987 872	-39 824 343	-2 163 529
Var. Prov. RAR	5 316 819	-7 295 537	-1 978 718	-8 549 050	6 570 332
<b>Total</b>	<b>-48 732 726</b>	<b>4 766 136</b>	<b>-43 966 590</b>	<b>-48 373 393</b>	<b>4 406 803</b>

**CHNV2 Variation des autres provisions techniques :**

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 141 190,285 Dinars en 2019 à 202 059,254 Dinars en 2020 soit une variation de 60 868,969 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2020	2019	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	189 118	56 156	132 962
Var. Provisions pour risques en cours	12 942	85 034	-72 093
<b>Total variation</b>	<b>202 059</b>	<b>141 190</b>	<b>60 869</b>

**CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes :**

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 889 321,021 Dinars en 2019 à 2 236 222,602 Dinars en 2020 soit une variation de 1 346 901,581 Dinars

**CHNV4 Frais d'exploitation:**

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 17 150 865,563 Dinars en 2020 contre 14 816 007,492 Dinars en 2019 soit une variation de 2 334 858,070 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2020	2019	Variation
Frais d'acquisition	-9 478 172	-9 095 732	-382 440
Variation des frais d'acquisition reportés	374 560	-93 837	468 397
Frais d'administration	-13 457 526	-12 889 769	-567 758
Commissions reçues des réassureurs	5 410 273	7 263 330	-1 853 058
<b>Total</b>	<b>-17 150 866</b>	<b>-14 816 007</b>	<b>-2 334 858</b>

**CHNV5 Autres charges techniques:**

Les autres charges techniques sont passées de 1 228 856,895 Dinars en 2019 à -1 890 329,940 Dinars en 2020 soit une variation de 661 473,045 Dinars.

**CHNV6 La provision pour égalisation et équilibrage :**

La provision pour égalisation et équilibrage est de 492 587,194 Dinars en 2020.

**RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :**

Le résultat technique non vie est passé de 7 371 703,833 Dinars en 2019 à 15 257 381,470 Dinars en 2020 soit une variation de 7 885 677,637 Dinars.

**PRNT11 Revenus des placements :**

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 12 796 954,693 Dinars en 2019 à 14 184 369,969 Dinars en 2020 soit une variation de 1 387 415,276 Dinars.

**PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :**

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 1 086 289,498 Dinars en 2020 contre 525 384,655 Dinars en 2019 soit une variation de 560 904,843 Dinars.

**PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :**

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 34 405,425 Dinars en 2020 contre 6 026 222,035 Dinars en 2019 soit une variation de -5 991 816,610 Dinars.

**CHNT1 Charges des placements :**

Les charges des placements sont de 4 525 705,811 Dinars en 2020 contre 2 850 806,963 Dinars en 2019 soit une variation de 1 674 898,847 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2020	2019	Variation
Charges de gestion des placements	-2 919 893	-1 754 572	-1 165 321
Correction de valeur sur placement	-1 311 131	-1 086 289	-224 842
Pertes provenant de la réalisation des placements	-294 682	-9 946	-284 736
<b>Total</b>	<b>-4 525 706</b>	<b>-2 850 807</b>	<b>-1 674 899</b>

**CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :**

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 659 186,716 Dinars contre 7 324 199,401 Dinars en 2019.

7

**PRNT2 Autres produits non techniques :**

Les autres produits non techniques sont passés de 87 160,457 Dinars en 2019 à 3 274,535 Dinars en 2020.

**CHNT3 Autres charges non techniques :**

Les autres charges non techniques sont passées de 1 537 415,162 Dinars en 2019 à 1 486 745,219 Dinars en 2020 soit une variation de -50 669,943 Dinars.

**CHNT4 Impôts sur le résultat :**

L'impôt sur le résultat est de 3 973 353,943 Dinars en 2020 contre 3 679 009,950 Dinars en 2019 avec une variation de 294 343,993 Dinars.

- Impôts sur les sociétés dû	2 969 054,900
- Retenues à la source libératoire 35%	757 172,382
- Retenues à la source libératoire 20%	247 126,661
Total	3 973 353,943

**CHNT5 Pertes extraordinaires :** c'est la contribution sociale de solidarité et la contribution conjoncturelle elle est de 424 150,739

**. VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

**F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 138 922 848,592 Dinars en 2019 à 133 629 384,447 Dinars en 2020 soit une variation de - 5 293 464,145 Dinars

**F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :**

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 57 123 293,092 Dinars en 2019 à 45 704 104,255 Dinars en 2020 soit une variation de -11 419 188,837 Dinars.

**F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :**

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 7 741 521,248 Dinars en 2019 à 7 659 748,584 Dinars en 2020 soit une variation de -81 772,664 Dinars.

**F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :**

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 14 264 613,276 Dinars en 2019 à 13 930 770,141 Dinars en 2020 soit une variation de -333 843,135 Dinars.

**F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :**

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 42 750 131,222 Dinars en 2019 à 29 301 723,973 Dinars en 2020 soit une variation de -13 448 407,249 Dinars.

**F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :**

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 7 808 077,839 Dinars en 2019 à 59 810 407,199 Dinars en 2020 soit une variation 52 002 329,360 Dinars.

**F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :**

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 5 275 671,359 Dinars en 2019 à 12 676 332,809 Dinars en 2020 soit une variation de 7 400 661,450 Dinars.

**F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :**

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 11 968 161,490 Dinars en 2019 à 13 914 719,676 Dinars en 2020 soit une variation de 1 946 558,186 Dinars.

**F 9 : Produits financiers reçus :**

Les produits financiers reçus sont passés de 9 354 584,628 Dinars en 2019 à 9 559 991,449 Dinars en 2020 soit une variation de 205 406,821 Dinars.

**F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :**

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 1 052 632,937 Dinars en 2019 à 6 462 116,222 Dinars en 2020 soit une variation de 5 409 483,285 Dinars.

**F 11 : Autres mouvements :**

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de -3 804 790,802 Dinars en 2019 à 9 757 366,811 Dinars en 2020 soit une variation de 13 562 157,613 Dinars.

**F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :**

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 451 033,501 Dinars en 2019 à 624 501,080 Dinars en 2020 soit une variation de 173 467,579 Dinars.

**F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 7 700 000,000 Dinars en 2019 à 0 Dinars en 2020.

**F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :**

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 0.

**F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :**

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2020 sont de 450 000,000 Dinars.

**F 17 Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation**

Les encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2020 sont de 8 136 135,800 Dinars

**F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :**

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2020 sont de 0.

**F 19 : Dividendes et autres distributions :**

Les distributions de dividendes sont passées de 2 996 406,000 Dinars en 2019 à 1 475 502,000 Dinars en 2020 soit une variation de -1 520 904,000 Dinars.

**VII. Notes complémentaires**

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

- Les salaires : 9 966 588,955 Dinars
- Les charges sociales : 1 906 731,137 Dinars
- Autres charges sociales : 1 077 259,860 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 3 658 713,216 Dinars
- Commissions courtiers : 3 580 068,927 Dinars
- Commissions Banques et CCP : 440 975,000 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 108 042 769,720 Dinars
- Centre : 4 756 027,196 Dinars
- Sud : 12 562 331,941 Dinars

## ANNEXE N° 8

### Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC Cloture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la cloture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la cloture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>													
Concessions, brevets, licences, marques	780 143	58 225		838 367	747 803		12 442				760 245		78 122
Indemnité Compensatrice	266 877			266 877	266 877		0				266 877		0
Fonds commercial	90 421			90 421									90 421
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>1 137 440</b>	<b>58 225</b>	<b>0</b>	<b>1 195 665</b>	<b>1 014 680</b>	<b>0</b>	<b>12 442</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 027 122</b>	<b>0</b>	<b>168 543</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>													
Installations techniques et machines	6 530 040	229 565		6 759 604	4 554 575		426 090				4 980 665		1 778 940
Autres installations, outillage et mobilier	1 424 634	9 011		1 433 645	1 126 852		131 044				1 257 896		175 749
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>7 954 674</b>	<b>238 576</b>	<b>0</b>	<b>8 193 249</b>	<b>5 681 427</b>	<b>0</b>	<b>557 134</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 238 561</b>	<b>0</b>	<b>1 954 688</b>
<b>Placements</b>													
Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329		0	20 044 329	4 050 700		471 525				4 522 225		15 522 104
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	12 563 918	0	0	12 563 918	1 794 990		64 541				1 859 531		10 704 386
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans	131 913 024	-308 736		131 604 288		1 086 289		224 842				1 311 131	130 293 156
Obligations et autres titres à revenus fixe	40 469 673	46 755 886		87 225 560									87 225 560
Autres prêts	10 468 585	-7 809 850		2 658 735									2 658 735
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 295 993	-5 574 382		3 721 611									3 721 611
Dépôts et cautionnements consignation	1 562 400	-272 622		1 289 778									1 289 778
Dépôts et cautionnements	34 772	0		34 772									34 772
Dépôts de garantie factoring	1 615 827			1 615 827									
Créances pour espèces déposées auprès des cédants	52 812		0	52 812									52 812
<b>Total placements</b>	<b>228 021 334</b>	<b>32 790 296</b>	<b>0</b>	<b>260 811 629</b>	<b>5 845 690</b>	<b>1 086 289</b>	<b>536 067</b>	<b>224 842</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 381 757</b>	<b>1 311 131</b>	<b>251 502 915</b>
<b>Total Général</b>	<b>237 113 447</b>	<b>33 087 096</b>	<b>0</b>	<b>270 200 544</b>	<b>12 541 797</b>	<b>1 086 289</b>	<b>1 105 643</b>	<b>224 842</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 647 439</b>	<b>1 311 131</b>	<b>253 626 146</b>



**ANNEXE N°9**  
**Etat récapitulatif des placements**

Désignation	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins
	Brute	Nette	Valeur	value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	32 608 247	26 226 490		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	131 604 288	130 293 156		7 719 312
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	89 884 295	89 884 295		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	52 812	52 812		
Autres dépôts	1 324 551	1 324 551		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
<b>Total placements</b>	<b>255 474 192</b>	<b>247 781 304</b>	<b>0</b>	<b>7 719 312</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	255 474 192	247 781 304		7 719 312
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	18 683 071	18 683 071		
<b>TOTAL</b>	<b>274 157 263</b>	<b>266 464 375</b>	<b>0</b>	<b>7 719 312</b>

**ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
<b>Inventaire 2016</b>										
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433				
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341				
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>57 335 633</b>	<b>38 447 869</b>	<b>39 100 875</b>	<b>49 397 268</b>	<b>34 921 295</b>	<b>42 723 775</b>				
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818				
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>78,07%</b>	<b>50,67%</b>	<b>46,55%</b>	<b>60,19%</b>	<b>40,88%</b>	<b>42,71%</b>				

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
<b>Inventaire 2017</b>										
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839			
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808			
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>57 156 903</b>	<b>38 177 004</b>	<b>38 328 431</b>	<b>48 557 909</b>	<b>34 427 890</b>	<b>47 810 346</b>	<b>50 132 648</b>			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870			
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>77,82%</b>	<b>50,32%</b>	<b>45,63%</b>	<b>59,16%</b>	<b>40,30%</b>	<b>47,80%</b>	<b>52,03%</b>			

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
<b>Inventaire 2018</b>										
Règlements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754	15 905 036		
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805	27 344 895		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>56 081 585</b>	<b>36 904 859</b>	<b>37 673 043</b>	<b>47 456 458</b>	<b>32 976 079</b>	<b>46 896 362</b>	<b>51 456 559</b>	<b>43 249 931</b>		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347		
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>76,36%</b>	<b>48,64%</b>	<b>44,85%</b>	<b>57,82%</b>	<b>38,61%</b>	<b>46,88%</b>	<b>53,40%</b>	<b>42,20%</b>		

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
<b>Inventaire 2019</b>										
Règlements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137	29 808 650	19 685 589	
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149	20 328 802	37 382 518	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>56 001 351</b>	<b>36 702 422</b>	<b>37 366 374</b>	<b>46 671 885</b>	<b>31 705 439</b>	<b>43 380 659</b>	<b>58 811 287</b>	<b>50 137 452</b>	<b>57 068 108</b>	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>76,25%</b>	<b>48,37%</b>	<b>44,48%</b>	<b>56,87%</b>	<b>37,12%</b>	<b>43,37%</b>	<b>61,03%</b>	<b>48,92%</b>	<b>46,01%</b>	

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
<b>Inventaire 2020</b>										
Règlements cumulés	53 030 946	33 721 462	34 320 877	43 762 785	28 008 090	31 447 049	47 984 676	36 415 046	36 084 125	21 793 434
Provisions pour sinistres	2 770 067	2 602 396	3 209 785	2 829 272	3 670 861	9 221 512	9 972 469	13 232 485	27 050 762	23 486 675
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>55 801 013</b>	<b>36 323 858</b>	<b>37 530 662</b>	<b>46 592 056</b>	<b>31 678 951</b>	<b>40 668 560</b>	<b>57 957 145</b>	<b>49 647 531</b>	<b>63 134 886</b>	<b>45 280 109</b>
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>75,98%</b>	<b>47,87%</b>	<b>44,68%</b>	<b>56,77%</b>	<b>37,09%</b>	<b>40,66%</b>	<b>60,15%</b>	<b>48,44%</b>	<b>50,90%</b>	<b>35,35%</b>

**ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements**

	<b>Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations</b>	<b>Autres revenus frais financiers</b>	<b>Total</b>
Revenu des placements immobiliers		551 180	551 180
Revenu des participations		8 576 375	8 576 375
Revenu des autres placements		4 420 187	4 420 187
Autres revenus financiers		636 628	636 628
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>14 184 370</b>	<b>14 184 370</b>
Intérêts		356 782	356 782
Frais externes		2 563 111	2 563 111
Autres frais			0
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>2 919 893</b>	<b>2 919 893</b>



**ANNEXE N° 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers**

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	126 761 621
Variation des primes non acquises	1 342 379
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-54 049 545
Charges des provisions pour prestation et diverses	5 026 291
<b>Solde de souscription</b>	<b>79 080 745</b>
Frais d'acquisition	-9 103 612
Autres charges de gestion nettes	-15 347 856
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-24 451 468</b>
Produits nets de placements	7 659 187
Participations aux résultats	-2 236 223
<b>Solde financier</b>	<b>5 422 964</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-54 971 268
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	12 061 673
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-7 295 537
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	5 410 273
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-44 794 860</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>15 257 381</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises clôture	33 757 603
Provisions pour primes non acquises ouverture	35 099 982
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	112 951 258
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	117 631 794
Autres provisions techniques clôture	3 309 486
Autres provisions techniques ouverture	3 349 128
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	

**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE**

Libellé de la rubrique	Situation au 01-janvier 2020 avant affectation du résultat 2019	Affectation du Résultat 2019	Résultat 2020	Réserves de Capitalisation	Augmentation / Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31-décembre 2020 avant affectation du résultat 2020
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000							25 000 000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 775 356	350 000					- 6 516	3 118 839
Primes liées au capital social	1 960 000							1 960 000
Réserves de réévaluation	4 262 417							4 262 417
Réserves légale	2 682 815							2 682 815
Réserves facultative	64 193 907	7 767 384						71 961 291
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 265 243	167 554						1 432 797
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible	10 969 134	315 712						11 284 846
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	11 100 650		12 496 578					12 496 578
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
<b>Situation nette</b>	<b>124 209 523</b>	<b>8 600 650</b>	<b>12 496 578</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 6 516</b>	<b>134 199 585</b>

Dividendes versés		2 500 000
Acomptes sur dividendes Prélevés		
Autres prélèvements		
<b>Distribution</b>		<b>2 500 000</b>
<b>Affectation du Résultat 2019</b>		<b>11 100 650</b>

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »  
RAPPORT GENERALDES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

***Messieurs les Actionnaires de la société « ASSURANCES CARTE »***

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2018 , nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 348 688 029 dinars et un résultat net de l'exercice de 12 496 578 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE» au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Observation :**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la Note aux états financiers III se rapportant au contrôle fiscal subis par la Société en 2020 au titre de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2016.

**4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.



En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 05 avril 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaires appelée à statuer sur les comptes.

#### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 19 Avril 2021**

**Emna RACHIKOU**  
**Partner**  
**F.M.B.Z -KPMG Tunisie**

**Sofiene BEN AMIRA**  
**Partner**  
**C.M.C- DFK International**

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »**

**RAPPORT SPECIALDES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.\*

**I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 23 Juillet 2020 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

**II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2020 (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 193 990 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 16 Juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
2. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 210 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 21 Janvier 2019 et portant des intérêts au taux de 8% l'an.
3. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET »

régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 25 Février 2019 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.

4. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.
5. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
6. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
7. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.
8. Au 31/12/2020, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 191 332 Dinars.
9. La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2020 est de 61 068 Dinars.
10. La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2020 est de 37 142 Dinars.

### **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2020, des rémunérations nettes correspondant aux :

- Salaires et autres avantages : 413 363 Dinars.
- Primes d'intéressement : 546 695 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 100 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Juin 2020.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 19 Avril 2021**

**Emna RACHIKOU**  
**Partner**  
**F.M.B.Z -KPMG Tunisie**

**Sofiene BEN AMIRA**  
**Partner**  
**C.M.C- DFK International**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS) et Mme Imen MANSOURI (CPA TUNISIE).

#### BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles et corporelles	(01)	5 892 210	5 603 806
Moins : Amortissements		(3 991 663)	(3 454 886)
<b>Total des immobilisation corporelles et incorporelles</b>		<b>1 900 547</b>	<b>2 148 920</b>
Immobilisations financières	(02)	15 852 353	13 213 611
Moins : Provisions		(952 000)	(586 000)
<b>Total Immobilisations financières</b>		<b>14 900 353</b>	<b>12 627 611</b>
Autres actifs non courants	(03)	34 189	69 390
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>16 835 089</b>	<b>14 845 922</b>
Affacturages et comptes rattachés	(04)	166 228 517	172 210 629
Moins : Provisions & Agios réservés	(05)	(16 700 327)	(15 967 585)
Autres actifs courants	(06)	2 353 278	2 908 349
Liquidités et équivalents de liquidités	(07)	475 344	549 547
<b>Total des actifs courants</b>		<b>152 356 812</b>	<b>159 700 939</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>169 191 902</b>	<b>174 546 861</b>

**BILAN ARRÊTÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2020**  
(Exprimé en Dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>	Notes	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserves Légales		1 500 000	1 458 128
Réserves Fonds Social		805	1 419
Réserves Pour Réinvestissement exonérés		15 633 819	13 255 000
Résultats Reportés		2 592 707	112 700
Résultat en Instance d'Affectation		0	
Modification Comptable			
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>34 727 330</b>	<b>29 827 246</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>4 150 416</b>	<b>4 950 698</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(08)</b>	<b>38 877 746</b>	<b>34 777 944</b>
Provisions Pour Risques et Charges		100 000	100 000
Emprunt Obligataire	<b>(09)</b>	2 580 000	7 436 000
Fonds de Garantie		29 474 465	30 862 359
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>32 154 465</b>	<b>38 398 359</b>
Adhérents et comptes rattachés	<b>(10)</b>	23 518 304	21 763 132
Autres passifs courants	<b>(11)</b>	8 103 522	9 954 306
Concours bancaires et autres passifs	<b>(12)</b>	66 537 865	69 653 120
<b>Total des passif courants</b>		<b>98 159 690</b>	<b>101 370 557</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>130 314 155</b>	<b>139 768 917</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>169 191 902</b>	<b>174 546 861</b>



**Engagements Hors Bilan**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2020**  
(Exprimé en Dinars)

Désignations	2 020	2 019
<b>Engagements Donnés</b>	<b>5 586 226</b>	<b>14 614 165</b>
Sans Recours	0	7 708 786
Export	1 983 540	0
Import	3 602 686	6 905 378
<b>Engagements Reçus</b>	<b>17 855 644</b>	<b>22 752 125</b>
Garanties Réelles	9 078 330	8 067 830
Garanties Financières	343 774	0
Sans Recours (Assurance)	0	6 730 000
Export (Assurance)	1 983 540	204 295
Import (Assurance)	6 450 000	7 750 000

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
**Du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2020**  
(Exprimés en Dinars)

Etat de Résultat	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Revenus d'Affacturage</b>		
Commissions d'Affacturage	(13) 4 569 412	5 993 127
Produits Financiers de Mobilisation	(14) 13 487 235	16 390 313
Autres Produits Financiers de Placement	399 669	805 892
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>	<b>18 456 316</b>	<b>23 189 332</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE</b>		
Charges Financières nettes	(15) (6 164 186)	(9 666 331)
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>(6 164 186)</b>	<b>(9 666 331)</b>
<b>PRODUIT NET D'AFFACTURAGE</b>	<b>12 292 129</b>	<b>13 523 002</b>
<b>AUTRES CHARGES &amp; PRODUITS</b>		
<b>Provisions Nettes aux Comptes Affacturages</b>	<b>(831 687)</b>	<b>(920 072)</b>
Dotations	(1 430 380)	(1 588 985)
Reprises	598 693	668 913
Autres Produits d'exploitation	(16) 119 134	34 139
Frais du Personnel	(17) (3 887 055)	(3 802 001)
Frais Généraux	(18) (1 745 531)	(1 840 777)
Amortissement et Provisions	(19) (582 096)	(655 582)
<b>Total Autres Charges &amp; Produits</b>	<b>(6 927 235)</b>	<b>(7 184 294)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 364 895</b>	<b>6 338 708</b>
Impôt sur les bénéfices	(20) (1 148 831)	(1 280 133)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>	<b>4 216 063</b>	<b>5 058 575</b>
Eléments Extraordinaires	(21) (65 647)	(107 877)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4 150 416</b>	<b>4 950 698</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2020

(Exprimé en Dinars)

Désignations	2 020	2 019
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissement reçus des Tirés	328 451 910	416 892 904
Financement des adhérents	-317 004 924	-416 729 648
Encaissements provenant des crédits à court terme	<b>(22)</b> 265 654 324	217 269 679
Remboursement des crédits à court terme	<b>(23)</b> -254 805 996	-180 826 645
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	<b>(24)</b> -8 704 989	-8 619 846
Intérêts payés	<b>(25)</b> -5 499 848	-7 968 596
Revenus des placements		
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>8 090 475</b>	<b>20 017 849</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>(26)</b> -337 309	-99 037
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	<b>(27)</b>	33 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	<b>(28)</b> -2 743 142	-2 647 000
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Financières		41 467
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-3 080 451</b>	<b>-2 671 570</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions		-1 472 654
Encaissements emprunts	<b>(29)</b> 100 000	100 000
Remboursement emprunts	<b>(30)</b> -4 856 000	-4 856 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-4 756 000</b>	<b>-6 228 654</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>254 024</b>	<b>11 117 625</b>
Trésorerie au début de l'exercice	-13 763 600	-24 881 225
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-13 509 576	-13 763 600
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(31)</b> 254 024	<b>11 117 625</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020

### I - Présentation et principes

#### 1.1 Présentation de la société

La société a été créée le 27 Avril 2000 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue de comptes, encaissement et recouvrement, des créances détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à Six millions de Dinars (6.000.000 D) divisé en Un Million Deux Cent Mille actions (1.200.000) actions de Cinq dinars chacune, totalement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2-11-2006, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 D pour le porter à 10.000.000 D et ce, par l'émission de 800.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12-03-2010, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.000.000 D pour le porter à 15.000.000 D et ce, par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2020, comme suit :

Nom & Prénom / Raison Sociale	Nombre	Participation	
	Actions	Montant	en %
B N A	375 000	1 875 000	12,50%
A T L	340 000	1 700 000	11,33%
Amen Bank	277 338	1 386 690	9,24%
Assurance CARTE	229 330	1 146 650	7,64%
A T B	209 243	1 046 215	6,97%
Mohamed Sadok DRISS	196 357	981 785	6,55%
SPDIT SICAF	150 000	750 000	5,00%
Autres	1 222 732	6 113 660	40,76%

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux établissements de crédit. Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

#### 1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

##### Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UNIFACTOR sont préparés et présentés en respectant :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Pour la présentation ses états financiers de synthèse, et en raison de l'absence d'une norme comptables Tunisienne qui répond aux spécificités de l'activité des établissements financiers de Factoring, et en concertation avec le

régulateur, UNIFACTOR a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 01 et NCT 21.

- **Bilan.**

Le classement des actifs et des passifs conformément à la NCT 1.

La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- **Etat de Résultats.**

Suivant les exigences de la BCT, le modèle adopté est celui dicté par la norme NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. L'état de résultat doit faire apparaître les produits et les charges de façon à déterminer les valeurs et soldes intermédiaires suivants :

- la valeur totale des produits d'exploitation d'affacturage
- la valeur totale des charges d'exploitation d'affacturage
- le produit net d'affacturage PNA
- le résultat d'exploitation
- le résultat des activités ordinaires, lorsqu'il existe des éléments extraordinaires au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice antérieur.

- **Etat de Flux de trésorerie est celui du modèle de référence.**

La présentation de l'état des flux de trésorerie est la présentation de référence.

- **Etat des engagements Hors Bilans.**

La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

Désignations	Durée (Année)	Taux
Logiciel métier	5	20%
Autres Logiciels	3	33%
Constructions	50	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

## Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

## Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Taux de Provision
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

### Classe 0- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

### Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

## **Classe 2- Actifs incertains :**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

## **Classe 3- Actifs préoccupants :**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

## **Classe 4- Actifs compromis :**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

## **Méthodologie de classification**

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

## **Provision collective**

Suivant la circulaire 2021-01 du 11-01-2021 a abrogé la circulaire 91-24 du 17-12-1991, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes 0 et 1, font l'objet d'une analyse pour déterminer une éventuelle dépréciation. Cette analyse s'appuie sur les données historiques. Elle permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties :

- Un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Ces taux de migration historiques du groupe des contreparties seront majorés par des taux prédéfinis par secteur.
- Un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties.

Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie. La BCT a agréé l'application du taux historique de provisionnement moyen au lieu du minimum exigé par la circulaire.

L'estimation de la provision collective est égale à l'encours additionnel de chaque groupe de contrepartie multiplié par le taux de migration ajusté multiplié par le taux de provisionnement moyen historique.

### **Provision additionnelle :**

La provision additionnelle prévue par la circulaire 2013-21 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour est de 8 années ou plus.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture 2013.

### **Taxe sur la valeur ajoutée**

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### **Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.



## II – Notes Détaillées

### 1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à **1.900.547 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **2.148.920 DT** au 31/12/2019.

#### 1.1 Encours brut des immobilisations incorporelles et corporelles :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Acquisition 2020	Cession 2020	Au 31 Décembre 2020
LOGICIEL PROFACOR	90 000			90 000
LOGICIEL AQUARIUS	1 317 726			1 317 726
LOGICIEL BUREAUTIQUE	262 526			262 526
LOGICIEL FRP SAGE XRT	23 306			23 306
IMMO INCORP EN COURS (LOGICIEL HRM)	44 470			44 470
<b>Sous total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 738 028</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 738 028</b>
Bâtiment sge	2 204 841			2 204 841
Matériel de transport	465 278	215 613		680 890
Agencement & installations générales	285 491	12 024		297 514
Mobilier & matériel de bureau	150 723	608		151 331
Matériel informatique	759 446	60 160		819 606
<b>Sous total immobilisations corporelles</b>	<b>3 865 778</b>	<b>288 404</b>	<b>0</b>	<b>4 154 182</b>
<b>Total</b>	<b>5 603 806</b>	<b>288 404</b>	<b>0</b>	<b>5 892 210</b>

#### 1.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Dotations 2020	Amort Matériel Cédé	Cumul décembre 2020	VCN décembre 2020
Résorption Logiciel profactor				0	90 000
Résorption LOGICIEL AQUARIUS	1 107 189	263 545		1 370 734	(53 008)
Résorption LOGICIEL BUREAUTIQUE	225 026	18 487		243 513	19 013
LOGICIEL FRP SAGE XRT				0	23 306
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel PAIE)				0	44 470
<b>Amortissement immobilisations incorporelles</b>	<b>1 332 215</b>	<b>282 032</b>	<b>0</b>	<b>1 614 247</b>	<b>123 781</b>
Amortissement Batiment sge	773 945	110 242		884 187	1 320 654
Amortissement Matériel de transport	322 023	64 349		386 372	294 518
Amortissement Agencement & installations générales	237 370	21 144		258 514	39 000
Amortissement Mobilier & matériel de bureau	137 773	4 018		141 791	9 539
Amortissement Matériel informatique	651 559	54 992		706 551	113 055
<b>Amortissement immobilisations corporelles</b>	<b>2 122 670</b>	<b>254 745</b>	<b>0</b>	<b>2 377 415</b>	<b>1 776 767</b>
<b>Total</b>	<b>3 454 886</b>	<b>536 777</b>	<b>0</b>	<b>3 991 663</b>	<b>1 900 547</b>

## 2- Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **14.900.353 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **12.627.611 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE ATD SICAR	13 468 675	10 725 533
Prêts	-2 701	1 699
Cautionnements versés	560	560
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE SICAR INVEST	2 385 819	2 385 819
PARTICIPATION EMPRUNT NATIONAL 2014	0	100 000
PROVISION P DEPRECIAT PARTICIP & CREANCE LIEE PART	-952 000	-586 000
<b>Total</b>	<b>14 900 353</b>	<b>12 627 611</b>

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à l'ATD SICAR se dressent comme suit :

Désignation	2020	2019
<b>FG 2007</b>	<b>303 533</b>	<b>303 533</b>
Titres- CTIA	220 000	220 000
Titres- Nouva Poule	83 533	83 533
Fonds non Placés	-	-
<b>FG 2015</b>	<b>1 570 000</b>	<b>1 570 000</b>
Titres- Métal Service Center	1 187 500	1 259 700
Fonds non Placés	382 500	310 300
<b>FG 2016</b>	<b>1 830 000</b>	<b>1 830 000</b>
Titres- Promochimica	1 464 000	1 464 000
Fonds non Placés	366 000	366 000
<b>FG 2017</b>	<b>1 925 000</b>	<b>1 925 000</b>
Titres- Tunisco	1 540 000	1 540 000
Fonds non Placés	385 000	385 000
<b>FG 2018</b>	<b>2 450 000</b>	<b>2 450 000</b>
Titres- SOTUVER	1 960 000	
Fonds non Placés	490 000	2 450 000
<b>FG 2019</b>	<b>2 647 000</b>	<b>2 647 000</b>
Titres- SOTUVER	120 000	0
Fonds non Placés	2 527 000	2 647 000
<b>FG 2020</b>	<b>2 743 142</b>	<b>0</b>
Fonds non Placés	2 743 142	0
<b>Total</b>	<b>13 468 675</b>	<b>10 725 533</b>

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à la SICAR INVEST se dressent comme suit :

Désignation	2020	2019
<b>FG 2013</b>	<b>1 055 819</b>	<b>1 055 819</b>
Titres- Nitrokym	135 819	135 819
Titres- UNIPHAR	230 000	230 000
Titres- BMZ	690 000	690 000
<b>FG 2014</b>	<b>1 330 000</b>	<b>1 330 000</b>
Titres- Ste Raccordement	236 000	236 000

Titres- Solar Tech	1 060 000	1 060 000
Fonds non Placés	34 000	34 000
<b>Total</b>	<b>2 385 819</b>	<b>2 385 819</b>

### 3- Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à **34.189 DT** contre **69.390 DT** au 31/12/2019 englobent exclusivement les frais d'émission des emprunts obligataires.

Ils s'analysent comme suit :

Emprunts Obligataires	Valeurs Brutes			Résorptions		VCN		
	Début de Période	Addition	Fin de Période	Cumul Résorptions Fin 2019	Dotation 2020	Cumul Résorptions Fin 2020	2019	2020
UF-2015	171 705	-	171 705	156 442	13 354	169 796	15 263	1 909
UF-2018	83 701	-	83 701	29 575	21 846	51 421	54 127	32 280
<b>Total</b>	<b>255 406</b>	<b>-</b>	<b>255 406</b>	<b>186 017</b>	<b>35 200</b>	<b>221 217</b>	<b>69 390</b>	<b>34 189</b>

### 4- Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à **166.228.517 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **172.210.629 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Affacturages achats domestique	153 899 788	157 586 422
Affacturages achats export	1 212 069	1 212 069
Affacturages achats import	2 759 512	875 615
Affacturages effet à l'encaissement	6 195 650	10 752 321
Affacturages Comptes Courants Adhérents Débiteurs	2 161 499	1 784 202
<b>Total</b>	<b>166 228 517</b>	<b>172 210 629</b>

#### Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours. Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Achats avec recours. Le solde de ce compte représente le solde des opérations réalisées sans la garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Effets à recevoir. Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui sont remis aux banques pour encaissement.

#### Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

## 5- Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à **16.700.327 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **15.967.585 DT** 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Agios réservés	479 394	578 340
Provisions Aux Comptes d'Affacturage	15 314 433	14 760 246
Provisions Collectives	906 500	629 000
<b>Total</b>	<b>16 700 327</b>	<b>15 967 585</b>

## Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2020 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en MD)

Désignations	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Total
<b>Engagement Brut *</b>	<b>128 287</b>	<b>14 039</b>	<b>120</b>	<b>1 238</b>	<b>26 307</b>	<b>169 992</b>
<b>Garantie financière</b>	<b>27 362</b>	<b>2 715</b>	<b>44</b>	<b>283</b>	<b>6 510</b>	<b>36 914</b>
FDG	18 928	2 715	44	283	6 166	28 137
Assurance	8 434	0	0	0	0	8 434
Autres Bons de Caisse & Traités Avalisés	0	0	0	0	344	344
<b>Engagement Brut après imputation GF</b>	<b>100 925</b>	<b>11 324</b>	<b>76</b>	<b>955</b>	<b>19 797</b>	<b>133 078</b>
Recouvrement Après Clôture & Règlement en plus	23	4	0	0	411	438
Réajustement FDG+RNA+REG PLUS + ASS >	1 074	0	0	0	1	1 075
<b>Engagement Net</b>	<b>101 976</b>	<b>11 320</b>	<b>76</b>	<b>955</b>	<b>19 388</b>	<b>133 715</b>
<b>Engagement Net</b>	<b>101 976</b>	<b>11 320</b>	<b>76</b>	<b>955</b>	<b>19 388</b>	<b>133 715</b>
Produits Réservés Agios	0	0	7	9	472	487
Provisions sur encours	0	0	14	473	12 916	13 403
Complément de Provisions Cir 2013-21	0	0	0	0	1 911	1 911
<b>Total de la Couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>482</b>	<b>15 300</b>	<b>15 802</b>
<b>Risque encouru</b>	<b>101 976</b>	<b>11 320</b>	<b>56</b>	<b>473</b>	<b>4 088</b>	<b>117 913</b>
<b>Années</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>
<b>Ratios des Actifs Classés {2 -3- 4}</b>	<b>13,24%</b>	<b>12,15%</b>	<b>11,87%</b>	<b>11,85%</b>	<b>13,69%</b>	<b>15,27%</b>
<b>Ratios de Couverture par Agios et Provisions</b>	<b>88,83%</b>	<b>88,19%</b>	<b>82,15%</b>	<b>85,22%</b>	<b>79,27%</b>	<b>77,39%</b>

(\*) Augmenté des engagements Hors Bilan

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2020, à **15,27 %** contre **13,69 %** en 2019. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2020, à **77,39%** contre **79,27%** en 2019.

## 6- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à **2.353.278 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **2.908.349 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Personnel avances & acomptes	35 282	53 675
Etat impôts et taxes	1 363 641	1 156 258
Débiteurs divers	27 389	30 284
PRODUITS A RECEVOIR INTERET ATD SICAR	378 205	982 256
Produits à recevoir /com import		0

Charges payées ou comptabilisées d'avance	483 747	624 866
Prêts au personnel ech 1 an	0	4 422
PRODUITS A RECEVOIR COM BANCAIRE	12 770	12 770
PRODUITS A RECEVOIR INTERET SICAR INVEST	52 242	37 212
PRODUITS A RECEVOIR INTERET EMP NAT 2014	0	6 605
<b>Total</b>	<b>2 353 278</b>	<b>2 908 349</b>

#### 7- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à **475.344 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **549.547 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	100 000
Bna agence du siège cpd	6 567	2 990
AMEN BANK AG CUN DEPENSES		77 477
Amen Bank ag cun	77	77
Atb Saadi unifactor fonds social	1 129	484
Caisses	3 391	4 337
Placement courant lié au cycle d'exploitation	364 181	364 181
<b>Total</b>	<b>475 344</b>	<b>549 547</b>

#### 8- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à **38.877.746 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **34.777.944 DT** au 31/12/2019.

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2020 comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves légales	1 500 000	1 458 128
Réserves fonds social	805	1 419
Réserves Pour Réinvestissement exonérés	15 633 819	13 255 000
Résultats reportes	2 592 707	112 700
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>34 727 330</b>	<b>29 827 246</b>
Résultat de l'exercice	4 150 416	4 950 698
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>38 877 746</b>	<b>34 777 944</b>
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000
Résultat par action	1,38	1,65

Les capitaux propres se détaillent au 31 Décembre 2020 comme suit :

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
<b>Solde Avant Affectation au 31/12/2019</b>	<b>15 000 000</b>	<b>1 458 128</b>	<b>1 419</b>	<b>13 255 000</b>	<b>112 700</b>	<b>0</b>	<b>4 950 698</b>	<b>34 777 944</b>
Résultats Reportés 2018					-112 700		112 700	0
Réserves Légales		41 872					-41 872	0
Réserves Disponibles (R. Réinvestissement Exonérés)				-364 181			364 181	
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2019				2 743 000			-2 743 000	0
Réserves pour Fonds Social			50 000				-50 000	0
Dividendes							0	0
Résultats Reportés 2019					2 592 707		-2 592 707	0
<b>Solde Après Affectation au 31/12/2019</b>	<b>15 000 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>51 419</b>	<b>15 633 819</b>	<b>2 592 707</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 777 944</b>
Utilisations Réserves pour Fonds Social			-50 614					-50 614
Distributions de Dividendes 2019						0		0
Résultats 2020							4 150 416	4 150 416
<b>Solde Avant Affectation au 31/12/2020</b>	<b>15 000 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>805</b>	<b>15 633 819</b>	<b>2 592 707</b>	<b>0</b>	<b>4 150 416</b>	<b>38 877 746</b>

- Le niveau des Capitaux Propres Avant affectation a augmenté de +12 % passant de 34.778 MD fin 2019 à 38.878 MD fin 2020.
- A noter que le niveau de capitaux propres est passé de 7.729 MD fin 2009 à 38.878 MD au 31 Décembre 2020.

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	En MDT
												2020
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 363	12 725	14 607	16 853	17 341	18 935	20 754	22 430	24 218	26 871	29 827	34 727
Résultats de l'exercice	1 365	1 908	2 269	2 166	2 377	2 911	3 223	2 738	4 058	4 513	4 951	4 151
Capitaux propres après affectation	7 729	14 633	16 876	19 019	19 718	21 846	23 977	25 168	28 277	31 384	34 778	38 878
<b>Évolution</b>	<b>21%</b>	<b>89%</b>	<b>15%</b>	<b>13%</b>	<b>4%</b>	<b>11%</b>	<b>10%</b>	<b>5%</b>	<b>12%</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>	<b>12%</b>

## 9- Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à **32.154.465 DT** au 31/12/2020 contre **38.398.359 DT** au 31/12/2019 :

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Provisions Pour Risques et Charges	100 000	100 000
Emprunt Obligataire	2 580 000	7 436 000
Fonds de Garantie	29 474 465	30 862 359
<b>Total</b>	<b>32 154 465</b>	<b>38 398 359</b>

### • Emprunts Obligataires :

Emprunt	Montant	En KDT					
		Remboursement		Encours		Echéance à -1 an	Echéance à +1 an
		2 020	2 019	2 020	2 019	2 020	2 020
UF 2005	20 000	20 000	20 000				
UF 2006	10 000	10 000	10 000				
UF 2008	10 000	10 000	10 000				
UF 2010	10 000	10 000	10 000				
UF 2013	20 000	20 000	20 000				
UF 2015	17 830	14 264	10 698	3 566	7 132	3 566	0
UF 2018	6 450	2 580	1 290	3 870	5 160	1 290	2 580
<b>Total</b>	<b>94 280</b>	<b>86 844</b>	<b>81 988</b>	<b>7 436</b>	<b>12 292</b>	<b>4 856</b>	<b>2 580</b>

Depuis l'année 2005, UNIFACTOR a émis 7 Emprunts obligataires :

- 5 Emprunts sont totalement remboursés
- 2 Emprunts sont en cours et remboursés partiellement

### Les encours des emprunts obligataires par maturité

Emprunt	Echéance	Encours	D<1 Mois	1 mois<D< 3 mois	3 mois<D< 6 mois	6 mois<D< 1 an	1 an<D< 2 ans	D> 2 ans	TOTAL
UF 2015	25-févr.	3 566		3 566					3 566
UF 2018	30-nov.	3 870				1 290	1 290	1 290	3 870
<b>Total</b>		<b>7 436</b>	<b>-</b>	<b>3 566</b>	<b>-</b>	<b>1 290</b>	<b>1 290</b>	<b>1 290</b>	<b>7 436</b>

M : mois ; A : année

### • Fonds de Garantie :

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à **29.474.465 DT** au 31/12/2020 contre **30.862.359 DT** au 31/12/2019 :

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Fonds de Garantie	29 474 465	30 862 359
<b>Total</b>	<b>29 474 465</b>	<b>30 862 359</b>

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

## 10- Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à **23.518.304 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **21.763.132 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Comptes courants adhérents	20 795 998	20 924 724
Compte courant correspondant	2 722 305	838 408
<b>Total</b>	<b>23 518 304</b>	<b>21 763 132</b>

(\*) Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre.

### 11- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à **8.103.522 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **9.954.306 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Affacturages règlements en plus	227 042	348 936
Provisions pour congés à payer	212 185	232 339
Etat impôt & taxes	1 635 929	1 849 559
Compte courant actionnaires	19	19
C.N.S. S	148 300	204 544
Créditeurs divers	116 149	248 860
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 330 127	2 801 724
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ADHERENT DEBITEUR	1 229 096	990 500
Charges à payer	1 264 902	2 125 028
Provisions p ind départ PDG	100 000	100 000
Provisions pour salaire à payer	662 588	588 528
Provisions pour dépréciation cptes débiteurs	93 240	126 048
Provisions pour dépréciation écart engagement	7 022	7 022
Provisions pour instances bancaires	35 921	331 071
REMUNERATIONS DUES AUX PERSONNELS	488	
Provisions pour remb CNAM	1 731	128
Produits à recevoir /com import	38 783	
<b>Total</b>	<b>8 103 522</b>	<b>9 954 306</b>

### 12- Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à **66.537.865DT** au 31/12/2020 contre un solde **69.653.120 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Intérêts Courus Non Echus	286 842	587 484
Emprunts à 1an	24 756 274	24 856 000
Mobilisation des Créances	10 474 010	8 960 670
Escompte Effets	-	-
Certificats de dépôts emprunteur	17 500 000	21 400 000
Banques	13 520 739	13 848 966
<b>Total</b>	<b>66 537 865</b>	<b>69 653 120</b>



L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2020 se présente comme suit :

Désignations	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total en principal 1	Dettes rattachées 2	Total Général (1) +(2)
		≤ 1 an	≤ 5 ans				
<b>Dettes Représentées par un titre</b>	<b>19 066 000</b>	<b>3 290 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 356 000</b>	<b>286 842</b>	<b>22 642 842</b>
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture	15 500 000	2 000 000	0	0	17 500 000	0	17 500 000
Certificats de dépôts	15 500 000	2 000 000	0	0	17 500 000	0	17 500 000
<b>-Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture</b>	<b>3 566 000</b>	<b>1 290 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 856 000</b>	<b>286 842</b>	<b>5 142 842</b>
Emprunts Obligataires à taux fixe	1 588 000	564 000	0	0	2 152 000	113 772	2 265 772
Emprunts Obligataires à taux variable	1 978 000	726 000	0	0	2 704 000	173 071	2 877 071
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>0</b>	<b>10 474 010</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 895 022</b>	<b>0</b>	<b>43 895 022</b>
- Crédit Direct	19 900 274		0	0	19 900 274	0	19 900 274
- Ligne de crédit non mobilisable	13 520 739		0	0	13 520 739	0	13 520 739
- Autres concours	-	10 474 010	0	0	10 474 010	0	10 474 010
<b>Total</b>	<b>19 066 000</b>	<b>13 764 010</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>66 251 022</b>	<b>286 842</b>	<b>66 537 865</b>

### 13- Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.569.412 DT** au 31/12/2020 contre un solde **5.993.127 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Commissions d'affacturages	4 133 325	5 660 121
Com. p. échéance impayée taxables	172 550	162 255
Com. sur sign. Billet a ordre taxable	114 587	103 366
Commission sur avoir	0	40
COM SUR REPORT ECHEANCE	148 950	67 345
<b>Total</b>	<b>4 569 412</b>	<b>5 993 127</b>

### 14- Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à **13.487.235 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **16.390.313 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Produits Financiers de Mobilisation	13 155 288	16 974 900
(-) Produits sur Comptes débiteurs	238 596	404 817
(+) Ppca n-1	2 801 724	2 709 447
(+) Agios n-1	578 340	490 848
(-) Ppca n	2 330 127	2 801 724
(-) Agios n	479 394	578 340
<b>Total</b>	<b>13 487 235</b>	<b>16 390 313</b>

### 15- Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à **6.164.186 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **9.666.331 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Intérêt billet de trésorerie	1 483 291	2 024 072
Intérêt mob c c p amen b	380 643	713 969

INTERET CREDIT CMT BH	1 418 286	1 341 667
Commission de souscription	107 122	120 150
Emp oblg intérêts	831 471	1 309 908
Emp oblg autres commissions	7 798	12 575
Autres commissions	219 591	188 759
Autres commissions de placement	216 980	226 018
Intérêts débiteur comptes courants	1 471 024	3 448 200
INTERET CREDIT CMT BNA	489 828	361 483
Dot. Résorption des charges à répartir	35 201	52 228
PRODUITS ANT COMPTES COURANT BH	-15 505	-132 699
Commission de Tenue de Registre des Val Mobilières	2 042	
CHARGES FINANCIÈRES EX ANTERIEURS BH	13 173	
CHARGES FINANCIÈRES EX ANTERIEURS BNA	-225 000	
PRODUITS ANT COMPTES COURANT BNA	-38 228	
CHARGES FINANCIÈRES EX ANTERIEURS ATB	-233 532	
<b>Total</b>	<b>6 164 186</b>	<b>9 666 331</b>

### 16- Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à **119.134 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **34.139 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Profits non requérants	53 958	1 139
Produits Nets Sur Cessions Immobilisations		33 000
RADIATION-CHARGES	-328 565	
RADIATION-PRODUITS	393 741	
<b>Total</b>	<b>119 134</b>	<b>34 139</b>

### 17- Frais du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à **3.887.055 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **3.802.001 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
SALAIRES MENSUELS	2 724 237	2 721 266
PRIMES A PAYER	408 879	366 125
PROVISIONS P CONGES PAYES	-20 154	-90 776
ASSURANCES DEPART A LA RETRAITE	59 069	54 840
CNSS-	536 405	528 991
ASSURANCE GROUPE	71 068	70 496
INDEMNITES DE STAGE	3 499	8 100
HABILLEMENT PERSONNEL & MEDECIN DE TRAVAIL	758	70
TFP	63 123	62 440
FOPROLOS	31 561	31 220
Provision Pour Indemnité de Licenciement		49 229
AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	8 610	
<b>Total</b>	<b>3 887 055</b>	<b>3 802 001</b>

### 18- Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à **1.745.531 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **1.840.777 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Achat de matières et fournitures	142 037	132 516
Loyer	37 000	35 325
Frais de Nettoyage et de syndic	37 025	36 609

Entretiens et réparations	41 509	50 009
Assurance	34 500	34 981
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	3 992	2 515
Formation et séminaires	90 779	137 283
Services informatiques	201 190	273 474
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	275 025	344 826
Publicités, publications, relations publiques	111 749	12 702
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	98 071	111 262
Frais postaux et de télécommunications	29 032	40 839
Services bancaires et assimilés	27 918	28 539
Frais d'Adhésion FCI	23 663	26 236
Frais d'Adhésion APTBEF	9 879	9 992
Frais & Commissions correspondant Etranger	596	3 620
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	66 701	91 001
Jetons de présence	195 000	195 000
Rémunération des Comités	180 000	165 000
Pertes non Requérantes	1 227	1 557
T.C. L	38 036	47 955
Droits d'enregistrement et de timbres	425	17 281
Autres impôts et taxes	68 987	11 725
Frais de Missions	0	30 528
AUTRES DROITS LIES EXERCICE ANT	1 270	
PERTES NON RECURENTES /EXERCICES ANTERIEURS	1 868	
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	1 849	
HON ASSIST MISE EN PLACE NORMES IFRS	26 205	
<b>Total</b>	<b>1 745 531</b>	<b>1 840 777</b>

### 19- Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève **582.096 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **655.582 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Dot. Aux amort.des immob. Incorp	282 032	280 061
Dot. Aux amort. IMMO. Corpo	254 745	222 788
Dotation Provision Dépréciation Participation Promochimica	366 000	
Dot.aux prov. p/Comptes Débiteurs	-25 532	52 733
Dot.aux prov. p Risques et Charges		100 000
Reprises sur prov. p/instances bancaires	-295 149	
<b>Total</b>	<b>582 096</b>	<b>655 582</b>

### 20- Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à **1.148.831 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **1.280.133 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Impôt sur les bénéfices	1 148 831	1 280 133
<b>Total</b>	<b>1 148 831</b>	<b>1 280 133</b>

## 21- Eléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à **65.647 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **107.877 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	65 647	107 877
<b>Total</b>	<b>65 647</b>	<b>107 877</b>

## Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

### 22- Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à **265.654.324 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **217.269.679 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
ATD	82 150 000	99 650 000
AMEN BANK MCP	17 004 324	35 119 679
La Poste Obligataire Sicav	9 500 000	34 500 000
BNA CCT	15 000 000	17 000 000
BH CCT	120 000 000	15 000 000
Sicav Tanit		6 000 000
ATL		4 000 000
Capitaux Obligataire Sicav	2 000 000	3 000 000
GO Sicav	16 000 000	2 000 000
AXIS	500 000	500 000
BMCE		500 000
CGI	3 000 000	
CAPSA	500 000	
<b>Total</b>	<b>265 654 324</b>	<b>217 269 679</b>

### 23- Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à **254.805.996 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **180.826.645 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
ATD	88 050 000	102 700 000
La Poste Obligataire Sicav	15 000 000	39 000 000
BH CCT	120 000 000	15 000 000
BNA CCT	15 000 000	14 000 000
ATL		4 000 000
Capitaux Obligataire Sicav	3 000 000	2 000 000
AMEN BANK	2 255 996	1 626 645
GO Sicav	8 500 000	1 500 000
AXIS	1 000 000	500 000
BMCE		500 000
CGI	2 000 000	
<b>Total</b>	<b>254 805 996</b>	<b>180 826 645</b>

## 24- Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à **8.704.989 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **8.619.846 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Personnel	1 968 177	2 067 241
Etat Impôt & Taxes	2 834 245	3 731 281
Fournisseurs et autres Tiers	3 902 566	2 821 324
<b>Total</b>	<b>8 704 989</b>	<b>8 619 846</b>

## 25- Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à **5.499.848 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **7.968.596 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Intérêts Certificats de dépôts	1 366 138	1 881 285
Autres Commissions & Intérêts	3 001 598	4 549 215
Intérêts & commissions sur Emprunts Obligataires	1 132 112	1 538 096
<b>Total</b>	<b>5 499 848</b>	<b>7 968 596</b>

## Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

### 26- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à **337.309 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **99.037 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Matériel de Transport	265 934	0
Logiciel bureautique		18 221
Agencement & installations générales	12 435	1 912
Mobilier & matériel de bureau	58 940	78 903
<b>Total</b>	<b>337 309</b>	<b>99 037</b>

### 27-Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **2.743.142 DT** au 31/12/2019 contre un solde de **2.647.000 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Participation Fonds Gérés ATD SICAR	2 743 142	2 647 000
<b>Total</b>	<b>2 743 142</b>	<b>2 647 000</b>

## Flux de trésorerie liés aux activités de financement

### 28-Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à **100.000 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **100.000 DT** au 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Emprunt National 2014	100 000	100 000
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>

### 29-Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.856.000 DT** au 31/12/2020 contre un solde de **4.856.000 DT** 31/12/2019.

Désignation	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Emprunt obligataire UF 2015	3 566 000	3 566 000
Emprunt obligataire UF 2018	1 290 000	1 290 000
<b>Total</b>	<b>4 856 000</b>	<b>4 856 000</b>

### 30-Liquidités Fin de période

Le tableau suivant portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale :

Actif	Bilan	Etat Flux
<b>Liquidités et équivalent de liquidités</b>	<b>475 344</b>	<b>11 163</b>
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	
Placement Sicar invest CT	364 181	
BNA agence du siège CDP	6 567	6567
Amen BANK Agence CUN	77	77
ATB Saadi Unifactor Fonds Social	1 129	1129
Caisses	3 391	3391
<b>Passif</b>		
<b>Concours bancaires et autres passifs</b>	<b>66 537 865</b>	<b>13 520 739</b>
Intérêts Courus Non Echus	286 842	
Emprunts a1an	24 756 274	
Mobilisation des Créances	10 474 010	
Certificat de dépôt	17 500 000	
Banques	13 520 739	13 520 739
<b>Trésorerie Fin de Période</b>		<b>13 509 576</b>

### 31- Informations sur les parties liées :

**31.1** Les parties liées à la société Union de Factoring (UNIFACTOR) sont des actionnaires et des Administrateurs ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

Parties liées	Groupe	Activité	Nature de relation
BNA	BNA	Bancaire	Actionnaire
ATB	ATB	Bancaire	Actionnaire
ATL	ATB	Leasing	Actionnaire
AMEN BANK	AMEN	Bancaire	Actionnaire
CARTE	CARTE	ASSURANCE	Actionnaire
BNA capitaux	BNA	Intermédiation boursière	Société du groupe
SICAR INVEST	BNA	SICAR	Société du groupe
Arab Tunisian Développement ATD	ATB	SICAR	Société du groupe ATB
AXIS TRESORERIE	ATB	SICAV	Société du groupe
Computer Distribution (CODIS	ATB	Commercialisation en gros de matériel informatique	Société du groupe ATB

### 31.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2020

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2020, se présentent comme suit :

#### 31.2.1 Transactions réalisées avec le Groupe BNA

##### 32.2.1.1 Banque Nationale Agricole BNA

UNIFACTOR est titulaire de deux comptes courants en Dinar et en Euro ouverts sur les livres de la BNA succursale de Tunis, Le Solde de chaque compte est comme suit:

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
Dinars	1.097.231	Solde Créiteur
Euro	6.567	Solde Débiteur

##### 32.2.1.2 BNA Capitaux

#### -Tenue des Registres de valeurs mobilières :

La société Union de Factoring confie à la société BNA CAPITAUX la tenue de ses registres de titres de capital et de titres de créances.

En contrepartie des services rendus, la société Union de Factoring règle à la société BNA CAPITAUX une rémunération annuelle forfaitaire :

- de mille dinars (1000 DT HTVA) pour la tenue du registre des obligations,
- de huit cents dinars (800 DT HTVA) pour la tenue du registre des actions

La présente convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation un mois avant la fin de la période initiale ou renouvelée par l'une ou l'autre des parties.

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 1800 DT.

##### 32.2.1.3- SICAR INVEST

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de SICAR INVEST, antérieurement à 2020, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2020, à 2.386 KDT répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds Gérés	Montant en KDT	Conditions de rémunération
FG 2014	1 056	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ;

		-Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	1 330	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.

**Total 2 386**

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 511 D HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 15.031 D HTVA.

### 32.2.2. Transactions réalisées avec le Groupe ATB

#### 32.2.2.1 Arab Tunisian Bank ATB

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'ATB agence SAADI, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
Dinars	7.782.336	Solde Crédeur
Dinars	1.129	Solde Débitur

#### 32.2.2.2 Arab Tunisian développement ATD

##### - Certificats de dépôt

Au cours de l'année 2020, l'ATD a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 82.150.000 D. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 743.526 D.

##### - Les fonds gérés

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de l'ATD Sicar, antérieurement à 2020, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2020, à **10.726 KDT** répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds Gérés	Montant en KDT	Conditions de rémunération
FG 2019	2.647	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2018	2.450	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1.925	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1.830	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1.570	- Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	304	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
<b>Total</b>	<b>10.726</b>	



Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 171.024 D HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 378.205 D HTVA.

### 32.2.2.3 AXIS TRESORERIE - AXIS

Au cours de l'année 2020, AXIS a souscrit un certificat de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 500.000 D. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 13.619 D.

### 32.2.2 Transactions réalisées avec le Groupe Amen Bank

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'Amen Bank Siege et Centre Urbain Nord, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
Dinars	2 572 029	Solde Crédeur
Dinars	59 870	Solde Crédeur

### 32.2.3 Transactions réalisées avec le Groupe CARTE

#### -Contrat d'affacturage

UNIFACTOR a signé en date du 4 mars 2020 avec la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne « **CARTE ASSURANCES** », Administrateur de la Société, un contrat d'affacturage avec recours avec les conditions suivantes :

<b>Plafonds</b>	9.000 KDT
<b>Fonds de Réserves (10%)</b>	900 KDT
<b>Commission d'Affacturage</b>	1%
<b>Commission de signature de BAO</b>	0,75%
<b>Commission de Financement</b>	TMM+4

L'encours actuel est de 9.000 KDT avec un fonds de réserves de 900 KDT. Le volume des factures achetées s'élève à 16 991 KDT et les différentes commissions perçues s'élèvent à 690 KDT.

#### -Contrats d'assurances

UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2020, toutes branches confondues s'élève à 268 KDT.

### 32.2.5 Transactions réalisées avec les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

Désignation	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	497.645	285.289	375 000	375 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
<b>Total</b>	<b>497.645</b>	<b>385.289</b>	<b>375 000</b>	<b>375.000</b>

### **33-Note sur les événements postérieurs à la date de clôture**

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 12 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Ils ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring**

### **I- Rapport d'audit sur les états financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Union de Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Paragraphe d'observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations suivantes :

**3.1** Union de Factoring a fait l'objet au cours de l'exercice 2019, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Par courrier daté du 5 Février 2020, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la société le montant des cotisations complémentaires à payer au titre de ces exercices d'un montant de 390 KDT. Une réponse à la notification du résultat de contrôle a été envoyée aux autorités de contrôle dans les délais. Au 31 décembre 2019, pour couvrir les risques résiduels, la société a procédé à la constatation d'une provision pour risques et charges d'un montant de 100 KDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

**3.2** La note « **Provisions collectives** » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. Sur la base des modifications apportées par la circulaire 2021-01, la société a constaté au titre de l'exercice 2020 une provision additionnelle à hauteur de 278 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12 mars 2021.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de nature à impacter notre opinion. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 26 avril 2021**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS  
BORHEN CHEBBI**

**Cabinet CPA Tunisie  
Imen MANSOURI**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

### **Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre conseil d'administration a autorisé les conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

**A.1** En date du 24 juin 2020, Union de Factoring a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société ATD SICAR (société ayant un administrateur commun avec Union de Factoring). Cette dernière accepte

la gestion pour le compte de l'Union de Factoring des ressources sous forme de fonds à capital risque mise à sa disposition pour un montant de 2 743 KDT. Ces ressources seront logées dans un compte spécial et seront gérées suivant les règles, principes et usages bancaires et conformément à la réglementation en vigueur. ATD SICAR est tenu d'employer dans les entreprises objet de leur intervention 80% au moins du fond à capital risque.

En rémunération de sa gestion dudit fonds, ATD SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle hors taxes de 1% prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds. Cette rémunération couvre les prestations suivantes : la recherche des opportunités de participation, la mise en place et le suivi des participations, la satisfaction des ratios d'emploi du fonds et le Reportings effectué par ATD SICAR.
- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées et des produits des placements encaissés par le fonds (dividendes, annuités et intérêts). La facturation de la rémunération de l'ATD se fera annuellement sur présentation de facture.

La première facturation couvrira la période restante de l'année 2020, soit du 24 juin 2020 au 31 décembre 2020.

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 26.848 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par ledit fonds s'élèvent à 126.750 DT HTVA.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration tenu le 12 mars 2021.

**A.2** Courant 2020, Union de Factoring a émis plusieurs certificats de dépôts souscrits par les sociétés (ayant avec lesquelles des administrateurs en communs).

Les montants détaillés par souscripteur ainsi que les charges y relatives se détaillent comme suit :

En KDT		
Souscripteurs	Montant	Intérêt Brut
ATD	82 150	744
AXIS	500	14
<b>Total Général</b>	<b>82 650</b>	<b>758</b>

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration tenu le 12 mars 2021.

**A.3** UNIFACTOR a signé en date du 4 mars 2020 avec la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne « **CARTE ASSURANCES** », Administrateur de la Société, un contrat d'affacturage avec recours aux conditions suivantes :

<b>Plafonds</b>	9.000 KDT
<b>Fonds de Réserves (10%)</b>	900 KDT
<b>Commission d'Affacturage</b>	1%
<b>Commission de signature de BAO</b>	0,75%
<b>Commission de Financement</b>	TMM+4

L'encours actuel est de 9.000 KDT avec un fonds de réserves de 900 KDT. Le volume des factures achetées s'élève à 16 991 KDT et les différentes commissions perçues s'élèvent à 690 KDT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration tenu le 12 mars 2021.

### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont voici les principaux volumes réalisés :

### B.1. Convention de gestion de Fonds à Capital Risque réalisée avec ATD SICAR

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de l'ATD Sicar, antérieurement à 2020, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2020, à **10 725 KDT** répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds Gérés	Montant en KDT	Conditions de rémunération
FG 2019	2 647	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2018	2 450	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1 830	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570	- Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	303	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
<b>Total</b>	<b>10 725</b>	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 171.024 D HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 378.205 D HTVA.

### B.2. Convention de gestion de Fonds à Capital Risque réalisée avec SICAR INVEST

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de SICAR INVEST, antérieurement à 2020, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2020, à **2 385 KDT** répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds Gérés	Montant en KDT	Conditions de rémunération
FG 2014	1 055	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	1 330	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
<b>Total</b>	<b>2 385</b>	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 511 D HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 15.031 D HTVA.

### B.3 Convention de tenue de registres

Dans le respect de la législation et la réglementation en vigueur et notamment la loi n° 2000-35 relative à la dématérialisation des titres et les textes d'application. La société Union de Factoring confie à la société BNA CAPITAUX la tenue de ses registres de titres de capital et de titres de créances.

En contrepartie des services rendus, la société Union de Factoring règle à la société BNA CAPITAUX une rémunération annuelle forfaitaire :

- de mille dinars pour la tenue du registre des obligations,
- de huit cents dinars pour la tenue du registre des actions.

Les frais de conversion de droit revenant à Tunisie Clearing et toute commission, charge et frais facturés par des tiers au titre de la tenue des registres de l'Union de Factoring ne sont pas couverts par cette convention, ces frais sont à la charge de l'émetteur. BNA CAPITAUX s'engage à fournir à l'Union de Factoring les factures des tiers dès leur réception.

La présente convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation un mois avant la fin de la période initiale ou renouvelée par l'une ou l'autre des parties.

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 1,8 KDT.

#### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

##### C.1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014 et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 120.533 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non-faute grave.
- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 9 Juillet 2020, pour une enveloppe nette de retenue à la source de 156.000 dinars.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du Comité de Crédit et les membres du Comité des Risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 9 Juillet 2020, sur proposition du conseil et a été fixée pour une enveloppe nette de retenue à la source de 144.000 dinars.
- ❖ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

Désignation	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	497.645	285.289	375 000	375 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
<b>Total</b>	<b>497.645</b>	<b>385.289</b>	<b>375 000</b>	<b>375.000</b>



En dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

**Tunis, le 26 avril 2021**

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**BORHEN CHEBBI**

**Cabinet CPA Tunisie**

**Imen MANSOURI**

# MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.411.572, un actif net de D : 2.398.457 et un bénéfice de D : 7.455.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphes d'observation.*

- Les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne et les bons de trésor assimilables représentent à la clôture de l'exercice 7,63% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « MAC CROISSANCE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 774 217</u>	<u>1 849 981</u>
Actions et droits rattachés		1 469 514	1 159 665
Obligations et valeurs assimilées		184 030	569 584
Titres OPCVM		120 673	120 732
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>636 855</u>	<u>608 990</u>
Placements Monétaires	5	200 277	240 243
Disponibilités		436 578	368 747
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>500</u>	<u>500</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>2 411 572</u></u>	<u><u>2 459 471</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	7 850	8 167
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	5 265	4 461
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>13 115</u></u>	<u><u>12 628</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	2 366 117	2 395 080
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	12
Sommes distribuables de l'exercice		32 337	51 751
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>2 398 457</u></u>	<u><u>2 446 843</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>2 411 572</u></u>	<u><u>2 459 471</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<u>53 953</u>	<u>96 462</u>
Dividendes		37 701	58 013
Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 252	38 449
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<u>7 382</u>	<u>1 909</u>
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	<u>10 274</u>	<u>1 236</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>71 609</u>	<u>99 607</u>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(30 148)	(35 691)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>41 461</u>	<u>63 916</u>
<b>Autres charges</b>	13	(9 061)	(7 146)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>32 400</u>	<u>56 770</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(63)	(5 019)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>32 337</u>	<u>51 751</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		63	5 019
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		228 298	(17 051)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		(237 831)	(155 594)
Frais de négociation de titres		(15 412)	(13 062)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>7 455</u>	<u>(128 937)</u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>7 455</b>	<b>(128 937)</b>
Résultat d'exploitation	32 400	56 770
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	228 298	(17 051)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(237 831)	(155 594)
Frais de négociation de titres	(15 412)	(13 062)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(51 760)</b>	<b>(71 598)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(4 081)</b>	<b>(399 949)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	127 744
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(9 527)
- Régularisation des sommes distribuables	-	2 475
<b>Rachats</b>		
- Capital	(4 166)	(535 713)
- Régularisation des sommes non distribuables	148	25 506
- Régularisation des sommes distribuables	(63)	(10 434)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(48 386)</b>	<b>(600 484)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	2 446 843	3 047 327
En fin d'exercice	2 398 457	2 446 843
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	12 649	14 661
En fin d'exercice	12 627	12 649
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>189,947</b>	<b>193,442</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,31%</b>	<b>(4,49%)</b>



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC CROISSANCE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 1.774.217 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 326 754</b>	<b>1 469 514</b>	<b>61,27%</b>
ASSUR MAGHREBIA	575	31 913	33 436	1,39%
ATB	50 000	187 207	142 650	5,95%
CARTHAGE CEMENT	75 000	119 708	140 025	5,84%
DELICE HOLDING	7 500	80 054	111 353	4,64%
EURO CYCLES	7 000	134 970	179 830	7,50%
ONE TECH HOLDING	13 500	152 271	162 095	6,76%
S.A.H	500	5 620	6 140	0,26%
BH ASSURANCE	4 600	135 387	218 500	9,11%
SOTUVER	16 232	112 604	113 397	4,73%
TELNET HOLDING	22 350	189 235	187 561	7,82%
TLF	15 600	158 585	155 095	6,47%
UNIMED	2 000	19 200	19 432	0,81%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>123 193</b>	<b>120 673</b>	<b>5,03%</b>
FCP AMEN SELECTION	886	89 932	75 878	3,16%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	291	33 261	44 795	1,87%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>183 480</b>	<b>184 030</b>	<b>7,67%</b>
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>83 480</b>	<b>83 366</b>	<b>3,48%</b>
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	83 366	3,48%
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>100 000</b>	<b>100 664</b>	<b>4,20%</b>
Emprunt obligataire Amen Bank subordonnée 2016-1 au taux de 7,4%	5 000	100 000	100 664	4,20%
<b>TOTAL</b>		<b>1 633 427</b>	<b>1 774 217</b>	<b>73,97%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actif</b>				<b>73,57%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués

Ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>1 919 931</b>	<b>21 087</b>	<b>(91 037)</b>	<b>1 849 981</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions côtées	2 412 972			2 412 972	
Titres OPCVM	1 491 724			1 491 724	
Obligations de sociétés	200 000			200 000	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession actions côtées	(2 336 858)			(2 336 858)	(251 996)
Cession titres OPCVM	(1 491 724)			(1 491 724)	8 783
Annuités des obligations de sociétés	(100 000)			(100 000)	
REmboursement BTA	(462 618)			(462 618)	5 382
<b>* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u></b>					
Actions côtées			233 736	233 736	
Bon du trésor et assimilables			(5 378)	(5 378)	
Titres OPCVM			(60)	(60)	
<b>* <u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		(17 558)		(17 558)	
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>1 633 427</b>	<b>3 529</b>	<b>137 261</b>	<b>1 774 217</b>	<b>(237 831)</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 200.277, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Créances sur opérations de Pensions Livrées</b>	<b>200 000</b>	<b>200 277</b>	<b>8,35%</b>
Pension livrée ATB au 29/01/2021 à 7,13% pour 35 jours (BTA Octobre 2023)	200 000	200 277	8,35%
<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	<b>200 277</b>	<b>8,35%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>8,30%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 7.850, contre un solde de D : 8.167 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	7 124	7 412
Rémunération du dépositaire	726	755
<b>Total</b>	<u>7 850</u>	<u>8 167</u>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 5.265, contre un solde de D : 4.461 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	202	206
Rémunération du CAC	4 655	4 034
Retenue à la source	307	120
Autres	101	101
<b>Total</b>	<u>5 265</u>	<u>4 461</u>

**Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2019**

Montant	2 395 080
Nombre de parts	12 649
Nombre de copropriétaires	23

**Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

**Rachats effectués**

Montant	(4 166)
Nombre de parts rachetées	(22)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	228 298
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(237 831)
Régularisation des sommes non distribuables	148
Frais de négociation de titres	(15 412)

**Capital au 31-12-2020**

Montant	2 366 117
Nombre de parts	12 627
Nombre de copropriétaires	22



### Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 53.953, contre un solde de D : 96.462 au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

	2020	2019
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>37 701</b>	<b>58 013</b>
des actions admises à la cote	34 635	55 216
des titres OPCVM	3 066	2 797
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>16 252</b>	<b>38 449</b>
intérêts des obligations de sociétés	9 430	13 427
intérêts des BTA	6 822	25 022
<b>TOTAL</b>	<b>53 953</b>	<b>96 462</b>

### Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 7.382, contre D : 1.909 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	2020	2019
Intérêts des placements à terme	4 068	-
Intérêts des dépôts à vue	3 314	1 909
<b>TOTAL</b>	<b>7 382</b>	<b>1 909</b>

### Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 10.274, contre D : 1.236 au 31/12/2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 30.148, contre un solde de D : 35.691 au 31 décembre 2019, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	27 407	32 446
Rémunération du dépositaire	2 741	3 245
<b>Total</b>	<b>30 148</b>	<b>35 691</b>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 9.061, contre un solde de D : 7.146 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du CAC	4 623	3 923
Redevance du CMF	2 303	2 727
Services bancaires et assimilés	2 011	360
Autres	124	136
<b>Total</b>	<b>9 061</b>	<b>7 146</b>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	5,671	7,875	8,578	4,850	5,207
Charges de gestion des placements	(2,388)	(2,822)	(2,842)	(2,713)	(2,981)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,284</b>	<b>5,053</b>	<b>5,737</b>	<b>2,137</b>	<b>2,226</b>
Autres charges	(0,718)	(0,565)	(0,610)	(0,652)	(0,621)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,566</b>	<b>4,488</b>	<b>5,126</b>	<b>1,485</b>	<b>1,606</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,005)	(0,397)	(0,042)	(0,047)	0,431
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,561</b>	<b>4,091</b>	<b>5,084</b>	<b>1,438</b>	<b>2,037</b>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	18,080	(1,348)	(8,820)	0,105	(2,931)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(18,835)	(12,301)	10,672	8,482	21,165
Frais de négociation de titres	(1,221)	(1,033)	(1,287)	(1,475)	(2,510)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(1,976)</b>	<b>(14,682)</b>	<b>0,566</b>	<b>7,113</b>	<b>15,724</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,590</b>	<b>10,193</b>	<b>5,692</b>	<b>8,597</b>	<b>17,330</b>
Droits de sortie	-	-	-	-	0,518
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(1,976)</b>	<b>(14,682)</b>	<b>0,566</b>	<b>7,113</b>	<b>16,242</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,012	1,263	(0,240)	(0,154)	(0,778)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(1,964)</b>	<b>(13,418)</b>	<b>0,326</b>	<b>6,959</b>	<b>15,465</b>
Distribution de dividendes	4,092	5,084	1,437	2,037	3,766
Valeur liquidative	189,947	193,442	207,853	203,880	197,520
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,25%	1,41%	1,38%	1,35%	1,56%
Autres charges / actif net moyen	0,37%	0,28%	0,30%	0,32%	0,33%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,34%	2,04%	2,47%	0,72%	1,07%

## 14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

# MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.521.822, un actif net de D : 2.508.467 et un déficit de D : 42.056.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphes d'observation*

- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 8,89% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

- Les disponibilités représentent au 31 Décembre 2020, 40,26% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « MAC EQUILIBRE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 303 966</u>	<u>2 017 647</u>
Actions et droits rattachés		957 671	668 996
Obligations et valeurs assimilées		224 277	1 228 976
Titres OPCVM		122 018	119 675
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 215 561</u>	<u>723 884</u>
Placements monétaires	5	200 277	250 380
Disponibilités		1 015 284	473 504
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>2 295</u>	<u>2 095</u>
<b>Autres actifs</b>		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>2 521 822</b></u>	<u><b>2 743 626</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	7 994	8 640
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	5 361	5 059
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>13 355</b></u>	<u><b>13 699</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	2 468 900	2 676 395
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	9
Sommes distribuables de l'exercice		39 563	53 523
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>2 508 467</b></u>	<u><b>2 729 927</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>2 521 822</b></u>	<u><b>2 743 626</b></u>



## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<b>49 116</b>	<b>94 414</b>
Dividendes		26 197	39 421
Revenus des obligations et valeurs assimilées		22 919	54 993
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<b>9 939</b>	<b>2 272</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	<b>25 151</b>	<b>7 651</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>84 206</b>	<b>104 337</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(33 540)</b>	<b>(38 599)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>50 666</b>	<b>65 738</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>(9 607)</b>	<b>(8 235)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>41 059</b>	<b>57 503</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 496)	(3 980)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>39 563</b>	<b>53 523</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 496	3 980
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		92 341	43 290
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(161 405)	(130 849)
Frais de négociation de titres		(14 051)	(8 590)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(42 056)</b>	<b>(38 646)</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(42 056)</b>	<b>(38 646)</b>
Résultat d'exploitation	41 059	57 503
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	92 341	43 290
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(161 405)	(130 849)
Frais de négociation de titres	(14 051)	(8 590)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(52 819)</b>	<b>(90 129)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(126 585)</b>	<b>(285 470)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(127 726)	(285 733)
- Régularisation des sommes non distribuables	3 346	5 339
- Régularisation des sommes distribuables	(2 205)	(5 076)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(221 460)</b>	<b>(414 245)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	2 729 927	3 144 172
En fin d'exercice	2 508 467	2 729 927
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	15 108	16 668
En fin d'exercice	14 387	15 108
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>174,357</b>	<b>180,694</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(1,55%)</b>	<b>(1,31%)</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds s et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EQUIBILRE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 1.303.966 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>916 211</b>	<b>957 671</b>	<b>38,18%</b>
ASSUR MAGHREBIA	622	34 521	36 169	1,44%
ATB	41 775	161 074	119 184	4,75%
CARTHAGE CEMENT	73 050	115 419	136 384	5,44%
DELICE HOLDING	6 500	72 266	96 505	3,85%
EURO CYCLES	5 000	106 268	128 450	5,12%
ONE TECH HOLDING	10 000	101 250	120 070	4,79%
S.A.H	500	5 468	6 140	0,24%
SOTUVER	6 200	42 484	43 313	1,73%
TELNET HOLDING	20 500	178 884	172 036	6,86%
TLF	10 000	98 577	99 420	3,96%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>126 855</b>	<b>122 018</b>	<b>4,86%</b>
FCP AMEN SELECTION	591	59 988	50 614	2,02%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	359	50 002	55 262	2,20%
MAC CROISSANCE FCP	85	16 865	16 142	0,64%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>220 000</b>	<b>224 277</b>	<b>8,94%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>220 000</b>	<b>224 277</b>	<b>8,94%</b>
AB SUB 2016-1 A 7,4%	5 000	100 000	100 664	4,01%
HL 2017-2 B TF 7,85%	1 500	120 000	123 613	4,93%
<b>TOTAL</b>		<b>1 263 066</b>	<b>1 303 966</b>	<b>51,98%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>51,71%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2019</u></b>	<b>2 028 562</b>	<b>44 803</b>	<b>(55 718)</b>	<b>2 017 647</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions côtées	2 245 279			2 245 279	
Titres OPCVM	2 598 798			2 598 798	
Obligations des sociétés	200 000			200 000	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession des actions côtées	(2 057 677)			(2 057 677)	(196 948)
Cession titres OPCVM	(2 598 798)			(2 598 798)	23 640
Remboursement BTA	(1 023 098)			(1 023 098)	11 903
Annuités obligation des sociétés	(130 000)			(130 000)	-
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>					
Actions côtées			101 073	101 073	
Titres OPCVM			(8 732)	(8 732)	
<b>* <u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		(40 526)		(40 526)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2020</u></b>	<b>1 263 066</b>	<b>4 277</b>	<b>36 623</b>	<b>1 303 966</b>	<b>(161 405)</b>

#### **Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 200.277, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Créances sur opérations de Pensions Livrées</b>	<b>200 000</b>	<b>200 277</b>	<b>7,98%</b>
Pension livrée ATB au 29/01/2021 à 7,13% pour 35 jours (BTA Octobre 2023)	200 000	200 277	7,98%
<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	<b>200 277</b>	<b>7,98%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>7,94%</b>



**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 7.994, contre un solde de D : 8.640 au 31 décembre 2019, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	7 445	8 032
Rémunération du dépositaire	549	608
<b>Total</b>	<u>7 994</u>	<u>8 640</u>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 5.361, contre un solde de D : 5.059 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	217	231
Retenue à la source	334	131
Rémunération du CAC	4 397	4 284
Autres	413	413
<b>Total</b>	<u>5 361</u>	<u>5 059</u>

**Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Montant	2 676 395
Nombre de parts émises	15 108
Nombre de copropriétaires	20

**Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

**Rachats effectués**

Montant	(127 726)
Nombre de parts rachetées	(721)
Nombre de copropriétaires sortants	-

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	92 341
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(161 405)
Régularisation des sommes non distribuables	3 346
Frais de négociation de titres	(14 051)

**Capital au 31-12-2020**

Montant	2 468 900
Nombre de parts	14 387
Nombre de copropriétaires	20

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 49.116, contre D : 94.414 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	2020	2019
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	23 708	34 927
des titres OPCVM	2 489	4 494
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	17 679	9 422
intérêts des BTA	5 240	45 571
<b>TOTAL</b>	<b>49 116</b>	<b>94 414</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 9.939, contre D : 2.272 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	2020	2019
Intérêts des placements à terme	6 101	-
Intérêts des dépôts à vue	3 838	2 272
<b>TOTAL</b>	<b>9 939</b>	<b>2 272</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 25.151, contre un solde de D : 7.651 au 31/12/2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 33.540, contre un solde de D : 38.599 au 31 décembre 2019, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	30 491	35 090
Rémunération du dépositaire	3 049	3 509
<b>Total</b>	<u><b>33 540</b></u>	<u><b>38 599</b></u>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 9.607, contre un solde de D : 8.235 au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du CAC	4 482	4 241
Redevance du CMF	2 562	3 046
Services bancaires et assimilés	2 438	827
Autres	125	121
<b>Total</b>	<u><b>9 607</b></u>	<u><b>8 235</b></u>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	5,853	6,906	8,776	4,585	5,095
Charges de gestion des placements	(2,331)	(2,555)	(2,604)	(2,370)	(2,114)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,522</b>	<b>4,351</b>	<b>6,172</b>	<b>2,215</b>	<b>2,981</b>
Autres charges	(0,668)	(0,545)	(0,540)	(0,531)	(0,578)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,854</b>	<b>3,806</b>	<b>5,632</b>	<b>1,684</b>	<b>2,403</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,104)	(0,263)	(0,159)	0,011	0,326
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,750</b>	<b>3,543</b>	<b>5,473</b>	<b>1,695</b>	<b>2,729</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	6,418	2,865	(7,838)	0,928	(1,823)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11,219	8,661	7,101	7,272	10,676
Frais de négociation de titre	(0,977)	(0,569)	(0,635)	(0,771)	(1,099)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(5,777)</b>	<b>(6,364)</b>	<b>(1,372)</b>	<b>7,429</b>	<b>7,754</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2,923</b>	<b>2,558</b>	<b>4,260</b>	<b>9,114</b>	<b>10,158</b>
Droits de sortie	-	-	-	-	0,507
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(5,777)</b>	<b>(6,364)</b>	<b>(1,372)</b>	<b>7,429</b>	<b>8,262</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,233	0,353	(0,058)	0,097	0,756
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(5,545)</b>	<b>(6,011)</b>	<b>(1,430)</b>	<b>7,526</b>	<b>9,018</b>
Distribution de Dividende	3,543	5,473	1,695	2,729	4,751
Valeur liquidative	174,357	180,694	188,635	186,287	179,795
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,31%	1,38%	1,39%	1,29%	1,20%
Autres charges / actif net moyen	0,38%	0,30%	0,29%	0,29%	0,33%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,55%	1,92%	2,92%	0,93%	1,55%

## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC EQUILIBRE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.